

Sommaire

S 75 **Rapport financier**

Groupe CFF

- S 76 Compte de résultat du groupe CFF.
- S 77 Bilan du groupe CFF.
- S 78 Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF.
- S 79 Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF.
- S 80 Annexe aux comptes consolidés 2021.
- S 103 Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe.

CFF SA

- S 105 Compte de résultat de CFF SA.
- S 106 Bilan de CFF SA.
- S 107 Annexe aux comptes annuels de CFF SA.
- S 116 Proposition d'utilisation du résultat.
- S 117 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels.

Compte de résultat du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2021	2020
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	3 449,1	3 344,9
Prestations des pouvoirs publics	2	3 263,7	3 149,4
Produits résultant de la location d'immeubles	3	608,3	546,0
Produits accessoires	4	1 199,7	925,4
Prestations propres	5	1 348,9	1 250,1
Total Produits d'exploitation		9 869,7	9 215,7
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables	6	-777,2	-752,7
Charges de personnel	7	-4 407,3	-4 359,7
Autres charges d'exploitation	8	-2 447,5	-2 120,9
Amortissements des immobilisations financières	9, 19	-1,7	-6,9
Amortissements des immobilisations corporelles	9, 20	-2 254,3	-2 278,3
Amortissements des immobilisations incorporelles	9, 21	-206,3	-211,9
Total Charges d'exploitation		-10 094,3	-9 730,5
Résultat d'exploitation/EBIT		-224,6	-514,7
Résultat financier	10	-98,0	-139,0
Résultat ordinaire		-322,6	-653,7
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	11	24,2	44,0
Perte du groupe avant impôts		-298,4	-609,7
Impôts sur les bénéfices	12	-23,0	-17,3
Parts des minoritaires	13	-3,9	10,0
Perte du groupe		-325,3	-617,0

Bilan du groupe CFF.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Actif circulant			
Liquidités	14	133,3	411,8
Titres et créances financières à court terme		0,0	20,0
Créances résultant de livraisons et de prestations	15	296,8	355,3
Autres créances	16	145,6	148,8
Stocks et travaux en cours	17	390,7	370,5
Comptes de régularisation actif	18	433,8	452,6
Total Actif circulant		1 400,2	1 759,1
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	19	627,4	529,6
Immobilisations corporelles	20	42 028,5	38 923,1
Immobilisations corporelles en cours de construction	20	6 891,7	9 065,9
Immobilisations incorporelles	21	1 110,3	1 057,2
Total Actif immobilisé		50 657,9	49 575,9
Total Actif		52 058,1	51 335,0

Passif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Capitaux étrangers			
Dettes financières à court terme	22	891,6	1 359,9
Prêts des pouvoirs publics à court terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	0,7	0,6
Dettes résultant de livraisons et de prestations	24	674,2	728,1
Autres dettes à court terme	25	259,3	218,6
Comptes de régularisation passif	26	1 507,3	1 379,6
Provisions à court terme	27	309,3	287,5
Total Capitaux étrangers à court terme		3 642,4	3 974,3
Dettes financières à long terme	22	10 340,3	9 450,7
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	24 342,6	23 812,3
Autres dettes à long terme	25	683,3	685,0
Provisions à long terme	27	543,2	574,3
Total Capitaux étrangers à long terme		35 909,4	34 522,2
Total Capitaux étrangers		39 551,8	38 496,5
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserves provenant de primes		2 069,1	2 069,1
Réserves provenant de bénéfices		1 623,6	2 241,9
Perte du groupe		-325,3	-617,0
Fonds propres sans parts des minoritaires		12 367,3	12 694,0
Parts des minoritaires	13	139,0	144,5
Total Fonds propres		12 506,3	12 838,5
Total Passif		52 058,1	51 335,0

Tableau de flux de trésorerie du groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2021	2020
Perte du groupe		-325,3	-617,0
Amortissements de l'actif immobilisé		2 455,1	2 484,1
Pertes sur dépréciations d'actifs		7,2	13,0
Diminution/augmentation de provisions		-4,2	18,3
Autres charges/produits sans incidence sur le fonds		32,6	-33,5
Bénéfice provenant de la vente d'actifs immobilisés		-35,6	-46,6
Pertes proportionnelles résultant de l'utilisation de la méthode de la mise en équivalence		2,4	36,4
Résultat des parts des minoritaires		3,9	-10,0
Variation de l'actif circulant net	28	197,8	-132,7
Entrées de liquidités provenant de l'activité d'exploitation avec prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		2 333,9	1 712,0
Prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		-1 430,2	-1 501,3
Entrées de liquidités provenant de l'activité d'exploitation sans prestations de la Confédération liées aux amortissements de l'infrastructure		903,7	210,7
Versements pour investissements d'immobilisations corporelles et d'immobilisations en cours de construction		-3 428,8	-3 544,3
Paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations corporelles		47,9	83,5
Versements pour investissements d'immobilisations financières		-19,5	-38,3
Paiements provenant de désinvestissements d'immobilisations financières		5,8	1,4
Versements pour investissements d'immobilisations incorporelles		-266,2	-242,3
Sortie de liquidités provenant de l'activité d'investissement		-3 660,8	-3 739,9
Financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire via les contributions à fonds perdu de la Confédération		1 430,2	1 501,3
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire		762,9	527,5
Remboursements d'engagements financiers à court terme		-773,7	-480,5
Augmentation d'engagements financiers à long terme		1 071,2	1 668,2
Distributions de dividendes aux actionnaires minoritaires		0,0	-0,3
Remboursements de capital aux actionnaires minoritaires/versements en capital des actionnaires minoritaires		-12,0	14,4
Entrée de liquidités provenant de l'activité de financement		2 478,5	3 230,6
Total Variations de liquidités		-278,6	-298,6
Liquidités au 1 ^{er} janvier		411,8	710,5
Liquidités au 31 décembre		133,3	411,8
Variation des liquidités		-278,6	-298,6

Flux de trésorerie disponible.

En millions de francs	2021	2020
Variation de liquidités provenant de l'activité d'exploitation	903,7	210,7
Variation de liquidités provenant de l'activité d'investissement	-3 660,8	-3 739,9
Flux de trésorerie disponible avant financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-2 757,1	-3 529,3
Variation de liquidités provenant du financement des investissements destinés au maintien de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	2 193,0	2 028,8
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-564,1	-1 500,5
Variation de liquidités provenant du financement des investissements commerciaux	285,5	1 201,8
Total Flux de trésorerie	-278,6	-298,6

Tableau de variation des fonds propres du groupe CFF.

En millions de francs	Capital social	Réserves provenant de primes (agios)	Réserves provenant de bénéfices	Écarts de conversion	Total sans parts des minoritaires	Parts des minoritaires	Total avec parts des minoritaires
Fonds propres au 1. 1. 2020	9 000,0	2 069,1	2 282,8	-8,9	13 343,1	108,3	13 451,4
Dividendes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	-32,0	0,0	-32,0	46,6	14,5
Perte du groupe	0,0	0,0	-617,0	0,0	-617,0	-10,0	-627,1
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	0,0	-0,1
Fonds propres au 31. 12. 2020	9 000,0	2 069,1	1 633,8	-8,9	12 694,0	144,5	12 838,5
Variation des actionnaires minoritaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-9,1	-9,1
Perte du groupe	0,0	0,0	-325,3	0,0	-325,3	3,9	-321,4
Écarts de conversion	0,0	0,0	0,0	-1,3	-1,3	-0,4	-1,7
Fonds propres au 31. 12. 2021	9 000,0	2 069,1	1 308,4	-10,2	12 367,3	139,0	12 506,3

Le capital social, entièrement libéré, est réparti sur 180 millions d'actions nominatives d'une valeur nominale de 50 francs chacune. La Confédération est l'unique actionnaire.

Le montant des réserves statutaires et légales non distribuables au 31 décembre 2021 s'élève à 2243,2 millions de francs (2020 : 2107,1 millions).

Annexe aux comptes consolidés 2021.

Principes de consolidation.

Généralités.

Les principes appliqués en matière de présentation des comptes satisfont aux exigences du droit suisse des sociétés anonymes et aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que des résultats.

Le rapport financier des CFF est disponible en allemand, français et italien. La version allemande fait foi.

Date de clôture.

La durée de l'exercice comptable est de douze mois pour toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation. L'exercice comptable est identique à l'année civile.

Périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés englobent les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA) et de toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient, directement ou indirectement, la majorité des voix.

Les CFF sont en relation avec des sociétés ad hoc (SPE – Special Purpose Entities) pour des opérations de leasing transfrontalier. Ces sociétés ne font pas partie du périmètre de consolidation, car les CFF n'y possèdent aucune part ou option sur part au capital, ni droit de vote ou autres droits. Ces transactions sont inscrites au bilan en tant que leasing financier.

Les sociétés faisant partie du périmètre de consolidation sont mentionnées dans la liste des participations du groupe CFF à la page 102.

Méthode de consolidation.

La consolidation du capital est effectuée selon la méthode « purchase ». L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges internes au groupe sont compensés réciproquement. Les gains intermédiaires découlant de transactions internes au groupe qui n'ont pas encore été réalisés par la vente à des tiers sont éliminés lors de la consolidation.

Lors de la première consolidation d'une société, son patrimoine et ses dettes sont évalués selon des principes uniformes. La différence entre les fonds propres qui en résultent et le prix d'achat (goodwill/badwill) est inscrite à l'actif et amortie de manière linéaire sur cinq ans.

La méthode de l'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte supérieure à 50% et dont elle contrôle la politique financière et commerciale. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont comptabilisés à 100%; les parts de tiers aux fonds propres et au résultat sont présentées séparément. CFF SA détient une participation supérieure à 50% dans AlpTransit Gotthard SA, öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG et Lémanis SA. Ces sociétés ne font pas l'objet d'une intégration globale, mais sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence, car le critère du contrôle n'est pas rempli en raison d'accords et de dispositions statutaires.

Pour les participations dans des joint-ventures, la méthode de l'intégration proportionnelle est appliquée. Les différents partenaires exercent une influence absolument identique et un contrôle équivalent sur la société. L'actif et le passif ainsi que les produits et les charges sont saisis de manière proportionnelle.

Les sociétés associées, c'est-à-dire toutes les entreprises dans lesquelles CFF SA détient une participation de 20 à 50%, sont intégrées selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont comptabilisées à une valeur proportionnelle aux fonds propres au jour d'établissement du bilan. Leur réévaluation est inscrite au résultat financier.

Parts des minoritaires.

Les parts des minoritaires figurant dans les comptes consolidés et le résultat du groupe correspondent à la part des tiers aux fonds propres et au résultat des sociétés consolidées, proportionnellement à leur participation dans ces dernières.

Conversion monétaire.

Les comptes annuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation doivent être convertis au cours du jour de clôture s'ils sont établis en monnaies étrangères. L'actif et les capitaux étrangers sont également convertis au cours du jour de clôture. Les fonds propres sont évalués au cours historique, alors que les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de l'année. Les écarts de conversion résultant de l'application de cette méthode sont compensés par les réserves provenant de bénéfices, sans incidence sur le résultat.

Les cours de change suivants ont été appliqués :

	Cours moyen 2021	Cours moyen 2020	Cours du jour de clôture 31. 12. 2021	Cours du jour de clôture 31. 12. 2020
EUR	1,08	1,07	1,03	1,08

Principes d'évaluation et d'organisation des comptes consolidés.

Généralités.

Les comptes consolidés sont basés sur les comptes des sociétés du groupe établis selon des principes d'évaluation et d'organisation homogènes. Le principe applicable est celui de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs. Les comptes sont évalués en millions de francs et arrondis à un chiffre après la virgule, ce qui peut donner lieu à des différences insignifiantes.

Actif circulant.

Les **liquidités** englobent les avoirs en caisse, les avoirs en comptes postaux et les avoirs en comptes bancaires ainsi que les placements financiers réalisables à court terme ayant une durée résiduelle maximale de trois mois. Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Les billets de banque se trouvant dans les bancomats exploités par les CFF sont enregistrés comme liquidités au niveau du poste « Comptes de transit ». Les **créances résultant de livraisons et de prestations** ainsi que les **autres créances** sont portées en compte à leur valeur nominale après déduction des corrections de valeur nécessaires. Les risques de solvabilité concrets sont couverts par des provisions individuelles, les risques de perte latents par des corrections de valeur en fonction de la structure par âge et sur la base de valeurs empiriques. Les **stocks**, généralement utilisés à des fins propres, sont comptabilisés soit au coût d'acquisition, soit au prix de revient, déduction faite des éventuels escomptes accordés. Le principe de la valeur la plus basse est appliqué. Les risques liés à une durée de stockage particulièrement longue ou à une réduction des possibilités d'utilisation sont pris en compte par des corrections de valeur. La détention de pièces de rechange stratégiques visant à garantir une exploitation ferroviaire optimale est prise en compte séparément. Tant que leur utilisation est prévisible, ces pièces sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou de fabrication sans faire l'objet d'une correction de valeur. Les **travaux en cours** sont comptabilisés au coût d'acquisition ou à la valeur d'aliénation réalisable si elle est plus basse (principe de la valeur la plus basse). La saisie de leur résultat ne se fait qu'après le passage du risque de livraison et de prestation du mandataire au mandant (méthode du Completed Contract).

Actif immobilisé.

Les **immobilisations financières** comprennent les participations non consolidées dans lesquelles CFF SA détient au plus 20% des voix et qui sont comptabilisées à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur appropriées et économiquement nécessaires. Les participations dans les sociétés associées incluent les participations dans lesquelles CFF SA détient au moins 20% des voix et qui sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les prêts à long terme envers les sociétés associées sont portés en compte à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur pour risques de solvabilité concrets. Les immobilisations financières englobent également les actifs des institutions de prévoyance et les réserves de cotisations d'employeur, lesquelles font l'objet d'une correction de valeur si une renonciation conditionnelle à leur utilisation a été accordée. Des impôts différés actifs sur des différences temporaires ainsi que sur des pertes fiscales reportées ne peuvent être comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'ils pourront être réalisés dans le futur par l'existence de bénéfices imposables suffisants. Les autres immobilisations financières englobent les prêts à des tiers (déduction faite des corrections de valeur pour les risques de solvabilité), les opérations de régularisation à long terme des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés et les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt. Les **immobilisations corporelles** sont portées au bilan au coût d'acquisition ou au prix de revient. Les amortissements se font de manière linéaire sur la durée probable d'utilisation, déduction faite des amortissements cumulés et des corrections de valeur nécessaires lors de l'évaluation postérieure. Les durées d'utilisation sont estimées comme suit (en années) :

	Durée d'utilisation (en années)
Véhicules	
Véhicules sur rails	20-33
Véhicules routiers et autres	5-20
Ouvrages d'art et voie ferrée	
Ponts	80
Tunnels	80
Voies	25-50
Aiguilles	25-50
Installations de courant de traction et de sécurité	
Installations de lignes de contact	25-50
Lignes de transport	40-60
Centrales électriques, génératrices et équipements électrotechniques	20-40
Centrales électriques, ouvrages hydrauliques	80
Postes d'enclenchement, signaux, systèmes de contrôle de la marche des trains	20-50
Autres immobilisations corporelles	
Installations d'accueil	20-80
Télécommunications	4-20
Moyens d'exploitation et équipements	5-40
Bâtiments	
Ateliers, bâtiments d'exploitation, bâtiments de bureaux et d'habitation	20-75

Les intérêts passifs échus durant la réalisation des actifs sont activés si le délai requis entre le début du chantier et la mise en service est important. Basée sur la valeur moyenne du bien, l'activation est effectuée au taux moyen des capitaux étrangers portant intérêt. Les valeurs immobilisées en leasing et assimilées à l'achat d'un objet sur le plan économique sont activées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la même durée que les immobilisations comparables. Les dettes résultant de contrats de leasing sont comptabilisées comme dettes financières. Les gains issus de reprises par relocation (« sale-and-lease-back ») donnent lieu à des opérations de

délimitation périodique qui sont dissoutes sur l'ensemble de la durée du contrat. Les pertes de valeur sont débitées directement du résultat consolidé de la période.

Les **terrains non bâtis** englobent les terrains situés dans une zone constructible et ne comportant aucun bâtiment.

Les **immobilisations corporelles en cours de construction** comprennent l'ensemble des coûts sur projets activés, relatifs à des immobilisations corporelles. Les coûts sur projets non activés sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Les **immobilisations incorporelles** regroupent les valeurs incorporelles acquises (goodwill, droits d'utilisation des eaux, droits de passage, autres droits et logiciels). Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur toute la durée d'utilisation. Les immobilisations incorporelles créées par CFF SA ne sont activées que si elles sont identifiables et génèrent un profit mesurable sur plusieurs années et si les coûts peuvent être définis de manière fiable.

Les durées d'utilisation des immobilisations incorporelles sont estimées comme suit (en années) :

	Durée d'utilisation (en années)
Goodwill	5
Droits	selon le contrat
Logiciels	5-8

L'ensemble des coûts sur projets activés figurent au poste « Immobilisations incorporelles en cours de construction ». Les coûts sur projets non activés sont mis à la charge du compte de résultat au moment de son établissement.

Tous les actifs sont contrôlés à la date du bilan en vue d'identifier des signes de **dépréciation d'actifs** (Impairment). On parle de dépréciation lorsque la valeur comptable de l'actif dépasse la valeur réalisable, à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur du marché et la valeur d'usage. S'il y a dépréciation d'actifs, la valeur comptable doit être ramenée à la valeur réalisable et la dépréciation d'actifs doit être inscrite en diminution du résultat consolidé de la période.

Capitaux étrangers.

Les capitaux étrangers sont comptabilisés à leur valeur nominale, exception faite des provisions et des dettes envers les institutions de prévoyance. Sont considérées comme dettes financières **à long terme** toutes les dettes d'une durée résiduelle supérieure à douze mois.

Les **dettes financières** englobent les prêts et les avances consentis par la Confédération et des tiers, tels que les dettes bancaires, les dettes résultant de contrats de leasing ou les dettes envers la Caisse du personnel CFF. Les dettes bancaires englobent aussi les prêts de la société Eurofima, qui finance le matériel roulant des chemins de fer étatiques européens. Les CFF financent les investissements hors du secteur Infrastructure par le biais de prêts à intérêts remboursables octroyés par la Confédération (prêts commerciaux).

Les **prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire** incluent les prêts octroyés par la Confédération et les cantons. Généralement, ils sont sans intérêts et remboursables sous conditions.

Les **provisions** sont constituées s'il existe des engagements juridiques ou de fait. En cas de forte influence du facteur temps, le montant de la provision fait l'objet d'une opération d'escompte.

La provision vacances/avoirs en temps comprend, outre les gratifications pour ancienneté de service et les soldes de jours de vacances non encore utilisés, les avoirs en temps supplémentaire et les avoirs en temps constitués dans le cadre du modèle de durée de la vie active « Flexa ». Ce modèle offre aux collaborateurs la possibilité de constituer une épargne (temps ou argent) sur un compte de temps individuel et de l'utiliser ultérieurement sous forme de temps.

Les provisions fiscales comptabilisées dans les provisions à long terme regroupent les impôts différés. Elles tiennent compte de toutes les répercussions fiscales qui découlent des différents principes d'évaluation internes au groupe ou liés au droit commercial et à la fiscalité locale. Elles sont constituées selon la méthode « liability » et, le cas échéant, adaptées périodiquement en fonction des modifications de la législation fiscale locale.

Engagements de prévoyance.

La prévoyance professionnelle des employés de CFF SA, de CFF Cargo SA et de certaines sociétés du groupe est assurée par la Caisse de pensions CFF, juridiquement autonome. La Caisse de pensions CFF a adopté le régime de primauté des cotisations. Son financement est assuré par les cotisations des employeurs et des employés. Les autres sociétés du groupe sont rattachées à d'autres institutions de prévoyance ou disposent de leur propre institution.

Les incidences économiques sont définies chaque année sur la base des derniers comptes annuels publiés par les institutions de prévoyance ainsi que d'une estimation des risques reposant sur une évaluation dynamique. Elles sont ensuite calculées et portées au bilan conformément à la Swiss GAAP RPC 16. Un avantage économique est inscrit à l'actif uniquement lorsque l'excédent de couverture peut être utilisé par la société pour couvrir les charges de prévoyance futures. Un engagement économique est porté au passif lorsque les conditions de la constitution d'un engagement à long terme sont remplies. Les variations de l'avantage ou de l'engagement économique par rapport à l'exercice précédent sont enregistrées dans les charges de personnel dans le compte de résultat.

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs englobent également les dettes des CFF pour les prestations des collaborateurs à long terme.

Compte de résultat.

Les produits englobent les produits liés à la vente de prestations de service dans le cadre de l'activité ordinaire et susceptibles de générer un avantage économique. Ils sont comptabilisés déduction faite des remises de prix, rabais, escomptes et frais de cartes de crédit. La date de comptabilisation correspond à la date de la fourniture de la prestation.

Parmi les principales sources de revenus des CFF figurent les produits du trafic (voyageurs et marchandises), les prestations des pouvoirs publics et les produits résultant de la location d'immeubles.

Les **produits du trafic voyageurs** englobent la part des CFF aux recettes réalisées avec les ventes de billets et d'abonnements, tels que l'abonnement général, l'abonnement demi-tarif et les abonnements communautaires. Cette part est définie sur la base des calculs et relevés de l'Union des transports publics. La structure des titres de transport, le nombre de voyageurs et les tronçons parcourus sont extrapolés pour déterminer les recettes par entreprise de transport.

Les **produits du trafic marchandises** sont calculés sur la base des prestations de transport réellement effectuées au cours de la période sous revue.

Les **prestations des pouvoirs publics** comprennent les indemnités de la Confédération et des cantons liées à l'infrastructure ferroviaire et au trafic régional voyageurs et destinées à compenser les coûts qui ne sont pas couverts en vertu des conventions passées avec les commanditaires.

Les **produits résultant de la location d'immeubles** regroupent les revenus issus de la location de surfaces commerciales dans les gares, de bureaux et de logements, ajustés à la période.

L'effet découlant de la couverture du risque de change est porté en compte dans le résultat financier.

Produits dérivés.

Dans le domaine financier, les CFF appliquent une stratégie visant à réduire les risques. Les produits dérivés ne servent donc qu'à couvrir les opérations de base.

Les instruments utilisés à des fins de couverture appliquent les principes d'évaluation du sous-jacent, mais le produit est comptabilisé au moment de la réalisation de l'opération de base.

Les instruments de couverture des flux de trésorerie futurs sont indiqués dans l'annexe jusqu'à la réalisation du flux de trésorerie sous-jacent. À la réalisation du flux de trésorerie ou en cas de cession du produit dérivé, la valeur actuelle de l'instrument financier est portée au bilan et comptabilisée dans le résultat de la période de manière congruente par rapport au sous-jacent couvert.

La part à long terme est comptabilisée dans les autres immobilisations financières et reclassée dans les actifs de régularisation lorsqu'elle arrive à échéance.

Engagements conditionnels et créances conditionnelles.

Les engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les garanties et constitutions de gages ainsi que les autres engagements à caractère conditionnel. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Les créances conditionnelles sont comptabilisées lorsqu'il s'agit d'actifs susceptibles de produire un avantage économique.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

Les autres engagements ne devant pas être portés au bilan englobent l'ensemble des autres engagements ne pouvant pas être résiliés dans un délai de douze mois. Ils sont portés en compte à leur valeur nominale. Il s'agit essentiellement d'engagements d'investissement et d'obligations d'achat d'énergie.

Remarques concernant les comptes consolidés.

Modification du périmètre de consolidation.

En 2021, le périmètre de consolidation a connu les modifications suivantes :

- fusion de Kraftwerk Amsteg AG, Silenen (janvier 2021),
- fusion de Kraftwerk Wassen AG, Wassen (janvier 2021),
- liquidation de Cisalpino SA, Muri bei Bern (décembre 2021).

Valorisations incertaines par rapport à la crise sanitaire et à Cargo Suisse.

Les conséquences de la pandémie de coronavirus sur les revenus en trafic voyageurs ainsi que sur les produits des sillons de la division Infrastructure étaient toujours considérables au cours de l'exercice sous revue. En 2021, la fréquentation des gares était encore inférieure au niveau atteint en 2019 avant la crise sanitaire. Les fermetures ordonnées par les autorités ont également pesé sur les loyers perçus en fonction du chiffre d'affaires dans les gares. Un recul de la demande a une nouvelle fois été observé en trafic marchandises. Les pertes en trafic régional voyageurs, en trafic par wagons isolés chez Cargo et au niveau de l'infrastructure ferroviaire ont été partiellement compensées par les fonds que les pouvoirs publics allouent en vertu de la loi COVID-19. Le contrôle des demandes en la matière par l'Office fédéral des transports (OFT) et les cantons a été ajourné. Par conséquent, la valorisation des montants de régularisation dans les comptes 2021 est assez incertaine.

CFF Cargo SA se trouve confrontée à des défis de taille. Dans le cadre du trafic par wagons isolés, différents wagons chargés de marchandises de toutes sortes et aux destinations diverses sont réceptionnés chez les clients avant d'être regroupés et réorganisés dans les gares de triage, puis acheminés sur de courtes distances et remis au destinataire. L'exploitation d'un tel réseau est sujette à des coûts fixes et fortement concurrencée par la route. Fin 2021, l'apparition de signes de dépréciations d'actifs a incité à réaliser un test de dépréciation. Les Conseils d'administration de CFF SA et de CFF Cargo SA sont convaincus qu'il est possible, en accord avec la Confédération, de trouver des solutions permettant de financer et de développer durablement l'offre existante du fret ferroviaire sur tout le territoire (trafics intérieur et d'import/export) afin d'assurer l'approvisionnement du pays, de promouvoir le transfert vers le rail, de soutenir les objectifs en matière de politique climatique et de réduire la consommation énergétique. Ils estiment qu'un soutien financier du fret ferroviaire est probable. Comme annoncé dans un communiqué de presse le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) d'élaborer, en vue d'une consultation, un projet s'articulant autour de quatre axes de développement, largement basés sur un soutien financier du trafic ferroviaire. Dans le cadre de la révision de la planification financière de Cargo Suisse, la direction a pris en compte les scénarios qui prévoient un soutien de la part de la Confédération. Selon les conclusions du test de dépréciation réalisé sur la base de cette hypothèse, aucune correction de valeur n'était nécessaire au 31 décembre 2021. Si les décisions politiques n'abondent pas dans ce sens, une correction de valeur sera requise dans les comptes de Cargo Suisse. Le montant dépendra des décisions qui seront prises. Le Conseil fédéral a en même temps chargé le DETEC et l'Administration fédérale des finances d'examiner avec CFF SA et CFF Cargo SA la possibilité de renoncer à une réduction substantielle de prestations jusqu'à fin 2023.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2021	2020
Trafic voyageurs	2 539,7	2 464,6
trafic grandes lignes	1 766,9	1 696,6
trafic régional	772,9	768,0
Trafic marchandises	777,4	761,5
Prestations d'exploitation	39,9	29,3
Infrastructure (produit des sillons)	92,2	89,4
Produits du trafic	3 449,1	3 344,9

Les produits du trafic ont augmenté de 104,3 millions de francs (+3,1%).

Le trafic voyageurs reste fortement impacté par la pandémie, mais le produit a néanmoins augmenté de 75,1 millions de francs (+3,1%) par rapport à 2020.

Le trafic marchandises ne s'est pas encore rétabli de la crise sanitaire. Le produit a progressé de 15,8 millions de francs (+2,1%).

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2021	2020
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs		
Confédération	387,0	383,2
Cantons	446,9	428,9
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	833,9	812,0
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure ferroviaire dans le cadre des conventions sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 430,2	1 501,3
Parts d'investissements non activables	348,0	275,1
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	438,5	383,1
Total Prestations de la Confédération versées dans le cadre des conventions sur les prestations	2 216,6	2 159,5
Prestations liées aux parts non activées d'investissements assortis d'un financement spécial		
Confédération	158,4	147,9
Cantons	11,7	9,4
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	170,1	157,3
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 386,7	2 316,8
Indemnités compensatoires versées par la Confédération à Cargo pour le trafic marchandises	43,0	20,5
Total Prestations liées au trafic marchandises	43,0	20,5
Prestations des pouvoirs publics	3 263,7	3 149,4

Les indemnités compensatoires liées aux prestations commandées en trafic régional voyageurs compensent les coûts non couverts par les voyageurs.

Les indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs ont crû de 21,9 millions de francs (+2,7%) en raison des fonds supplémentaires que les pouvoirs publics ont alloués dans le cadre de la crise sanitaire. L'enveloppe consentie s'inscrit en hausse par rapport à l'exercice précédent du fait de l'imputation de réserves encore existantes dans les comptes 2020.

Les prestations liées à l'infrastructure ferroviaire ont augmenté de 69,9 millions de francs (+3,0%) en raison, d'une part, de la hausse des coûts sur projets non activés et indemnisés par la Confédération et, d'autre part, de l'accroissement des fonds liés au COVID-19, étant donné que des réserves spéciales avaient aussi été prises en compte pour l'infrastructure dans l'exercice précédent.

La hausse des indemnités compensatoires versées pour le trafic marchandises s'explique également par l'augmentation des aides versées par les pouvoirs publics pour surmonter la crise sanitaire. Ces aides concernent en partie l'exercice précédent, mais elles n'ont pas pu faire l'objet d'actifs de régularisation en 2020 en raison de valorisations incertaines.

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement aux CFF d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise (« compensation des avantages ») d'un montant de 45,0 millions de francs (2020 : 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par les CFF, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise (ZVV) conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

3 Produits résultant de la location d'immeubles.

Les produits résultant de la location d'immeubles ont augmenté de 62,3 millions de francs (+11,4%), notamment en raison de l'inauguration du Quartier des Halles à Morges, de la Tour Opale à Chêne-Bourg ainsi que des quartiers Parc du Simplon et Quai Ouest à Renens. Les loyers en fonction du chiffre d'affaires s'inscrivent en légère hausse par rapport à l'exercice précédent.

4 Produits accessoires.

En millions de francs	2021	2020
Prestations de service	212,6	195,3
Travaux de maintenance et d'entretien	53,3	45,9
Produits résultant de la location	87,6	70,2
Produits résultant des ventes d'énergie	293,5	137,9
Opérations de change	24,9	23,7
Commissions	24,4	20,5
Matériel et imprimés	44,0	32,0
Participations financières	319,4	270,9
Prestations dans le cadre de projets de construction	16,1	20,8
Contributions au titre du trafic régional voyageurs transfrontalier	28,8	27,3
Autres produits accessoires	95,0	81,0
Produits accessoires	1 199,7	925,4

Les produits accessoires ont crû de 274,3 millions de francs (+29,6%).

Les produits des prestations de service ont crû de 17,3 millions de francs (+8,9%) en raison notamment d'un changement de système concernant le service d'attribution des sillons. En effet, ce dernier indemnise désormais les CFF pour les prestations qu'ils fournissent. Les charges d'exploitation pour les prestations perçues ont augmenté en conséquence.

Les locations de véhicules supplémentaires à Trenitalia et à la DB entraînent une hausse des produits résultant de la location de l'ordre de 17,4 millions de francs (+24,8%).

Les participations financières englobent en particulier les contributions de la branche pour les coûts de la plate-forme d'exploitation des transports publics suisses, les produits liés aux réassurances ou les participations versées par les communes pour financer des projets de construction.

Les produits résultant des ventes d'énergie ont crû de 155,6 millions de francs (+112,8%). Cet accroissement reflète la hausse du volume de vente sur le marché de l'énergie et l'inflation. Il en résulte aussi une augmentation des charges d'énergie.

5 Prestations propres.

En millions de francs	2021	2020
Investissements	914,6	863,3
Établissement de stocks	434,4	386,8
Prestations propres	1 348,9	1 250,1

Les prestations propres ont crû de 98,8 millions de francs (+7,9%) en raison de l'augmentation du nombre de projets après la suspension des chantiers dans le cadre de la crise sanitaire en 2020 et de la hausse de l'établissement des stocks pour le parc de véhicules.

6 Charges de matières premières et consommables.

Les charges de matières premières et consommables ont augmenté de 24,6 millions de francs (+3,3%), à 777,2 millions. Cet accroissement est également lié à la constitution d'un stock de pièces pour les véhicules du trafic voyageurs.

7 Charges de personnel.

En millions de francs	2021	2020
Charges salariales	3 167,0	3 110,6
Location de personnel	464,5	511,4
Charges sociales	625,7	580,0
Autres charges de personnel	150,1	157,8
Charges de personnel	4 407,3	4 359,7

Les charges de personnel ont crû de 47,5 millions de francs (+1,1%) par rapport à l'exercice précédent.

Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle a augmenté de 445, à 33 943. Cette croissance concerne en particulier les secteurs de la production ferroviaire (personnel des locomotives et d'assistance clientèle) et de l'entretien.

8 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2021	2020
Prestations d'exploitation ferroviaire	493,6	387,2
Loyer pour immobilisations corporelles	71,8	68,7
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	603,8	560,2
Charges de véhicules	202,3	219,7
Charges d'énergie	364,3	209,4
Charges d'administration	97,2	97,7
Charges d'informatique	200,2	220,3
Dépenses publicitaires	33,1	39,3
Concessions, droits et taxes	110,3	82,6
Réduction de la TVA déductible sur les prestations des pouvoirs publics	96,7	105,0
Charges d'exploitation diverses	174,2	130,7
Autres charges d'exploitation	2 447,5	2 120,9

Les autres charges d'exploitation ont enregistré une hausse de 326,5 millions de francs (+15,4%).

Les prestations d'exploitation ferroviaire s'inscrivent en augmentation du fait des coopérations dans le cadre de la concession pour le trafic grandes lignes (106,5 millions de francs ou +27,5%).

Les charges d'énergie ont crû de 154,9 millions de francs (+74,0%) en raison de la hausse des volumes et de l'augmentation des prix sur le marché de l'énergie.

Les charges comptabilisées dans la réduction de la TVA déductible sur les prestations des pouvoirs publics se basent sur les dispositions appliquées aux entreprises de transports publics en matière de TVA. En lieu et place d'une réduction de la TVA déductible proportionnelle à la composition du chiffre d'affaires global, les CFF appliquent une réduction représentant un taux forfaitaire sur les prestations qui leur sont versées par les pouvoirs publics.

Les charges d'exploitation diverses ont augmenté de 43,5 millions de francs (+33,2%) à la suite d'un changement de système concernant le service d'attribution des sillons. Ce changement entraîne, d'une part, une hausse des autres charges d'exploitation et, d'autre part, une augmentation des produits d'exploitation à raison de l'indemnisation.

9 Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles.

En millions de francs	2021	2020
Amortissements des immobilisations financières	1,7	6,9
Amortissements des immobilisations corporelles	2 083,6	2 182,7
Amortissements des immobilisations incorporelles	205,5	206,6
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations corporelles	170,6	95,6
Amortissements des valeurs comptables résiduelles liées à la cession d'immobilisations incorporelles	0,8	5,3
Amortissements des immobilisations financières, corporelles et incorporelles	2 462,3	2 497,1

Les amortissements ont reculé de 34,8 millions de francs (-1,4%) malgré la mise en service d'immobilisations.

Les durées d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire ont été adaptées en vertu de la nouvelle directive relative au rapport sur l'état du réseau (voir aussi remarque 20 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction »). Ce changement se traduit par une diminution des amortissements, et indirectement, par un recul des amortissements liés à l'infrastructure dans les prestations des pouvoirs publics.

10 Résultat financier.

En millions de francs	2021	2020
Produits de participation et produits financiers tiers	2,5	2,1
Charges financières tiers	-55,6	-54,7
Charges financières prêts de l'actionnaire	-48,3	-47,5
Part au résultat des sociétés associées	-0,4	-34,2
Résultats de change	2,6	-2,2
Autres résultats financiers	1,2	-2,6
Résultat financier	-98,0	-139,0

Les charges financières tiers englobent les charges d'intérêts liées aux dettes envers l'institution de prévoyance (voir remarque « Transactions avec des parties liées »).

Le résultat financier négatif s'est amélioré de 41,0 millions de francs (-29,5%). L'exercice précédent avait été impacté par une adaptation de valeur enregistrée par une société associée.

11 Résultat issu de la vente de biens immobiliers.

En millions de francs	2021	2020
Bénéfice provenant de la vente de biens immobiliers	24,3	44,0
Perte provenant de la vente de biens immobiliers	-0,1	0,0
Résultat issu de la vente de biens immobiliers	24,2	44,0

12 Impôts sur les bénéfices.

En millions de francs	2021	2020
Impôts courants sur les bénéfices	20,7	15,0
Impôts différés sur les bénéfices	2,4	2,3
Impôts sur les bénéfices	23,0	17,3

La préention fiscale différée pour perte fiscale reportée des sociétés du groupe imposables s'élève à 36,8 millions de francs (2020 : 33,2 millions). Aucun impôt différé sur les reports de perte n'a été porté en compte.

CFF SA et les sociétés du groupe fournissant des prestations en trafic régional voyageurs paient des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Dans le cadre d'une activité de transport concessionnaire, elles sont exonérées aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt immobilier.

13 Parts des minoritaires.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Situation au 1.1	144,5	108,3
Dividendes	0,0	-0,3
Variation des parts détenues	-9,1	46,6
Part au résultat	3,9	-10,0
Écarts de conversion	-0,4	0,0
Situation au 31.12	139,0	144,5

14 Liquidités.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	30,2	52,0
Poste	4,1	124,4
Banques	26,1	154,2
Comptes de transit	72,8	81,3
Liquidités	133,3	411,8

15 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	250,0	331,7
envers l'actionnaire (Confédération)	24,5	9,8
envers les sociétés associées	33,1	28,5
Corrections de valeur	-10,8	-14,6
Créances résultant de livraisons et de prestations	296,8	355,3

16 Autres créances.

Les autres créances englobent les avoirs de la déduction de l'impôt préalable et les avances versées aux fournisseurs. Elles ont diminué de 3,2 millions de francs et s'inscrivent à 145,6 millions de francs au jour d'établissement du bilan.

17 Stocks et travaux en cours.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Stocks	620,7	582,4
Travaux en cours	228,9	220,2
Acomptes liés à des commandes clients	-223,0	-214,5
Corrections de valeur	-235,9	-217,6
Stocks et travaux en cours	390,7	370,5

Les stocks et travaux en cours ont augmenté de 20,2 millions de francs (+5,5%) en raison de la reconstitution des stocks pour le parc de véhicules.

18 Comptes de régularisation actif.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés	20,9	22,2
Régularisation des prestations à payer	225,9	181,2
Régularisation des prestations payées d'avance	33,7	36,1
Régularisation des indemnités dues	153,2	213,1
Comptes de régularisation actif	433,8	452,6

Le compte de régularisation des instruments de couverture des taux d'intérêt cédés comprend la part des coûts de dissolution qui est enregistrée au titre du prochain exercice en parallèle avec le sous-jacent.

La diminution du compte de régularisation des indemnités dues est liée aux acomptes versés au titre des fonds supplémentaires alloués par les pouvoirs publics en raison de la crise sanitaire.

19 Immobilisations financières.

En millions de francs	Autres participations	Participations dans les sociétés associées	Prêts aux sociétés associées	Actifs résultant d'institutions de prévoyance	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs comptables nettes au 1. 1. 2020	34,9	268,8	1,1	1,4	269,5	575,7
Valeurs d'acquisition						
Situation au 1. 1. 2020	53,4	268,8	1,1	1,4	273,2	597,9
Fluctuations de valeur	0,0	-36,4	0,0	0,0	0,0	-36,4
Entrées	6,9	22,1	0,0	9,3	0,0	38,3
Sorties	0,0	0,0	0,0	-0,3	-1,4	-1,7
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-39,3	-39,3
Situation au 31. 12. 2020	60,3	254,4	1,1	10,4	232,5	558,7
Corrections de valeur cumulées						
Situation au 1. 1. 2020	-18,5	0,0	0,0	0,0	-3,7	-22,2
Entrées	-6,9	0,0	0,0	0,0	0,0	-6,9
Situation au 31. 12. 2020	-25,4	0,0	0,0	0,0	-3,7	-29,1
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2020	34,9	254,4	1,1	10,4	228,8	529,6
Valeurs d'acquisition						
Situation au 1. 1. 2021	60,3	254,4	1,1	10,4	232,5	558,7
Fluctuations de valeur	0,0	-5,1	0,0	0,0	0,0	-5,1
Entrées	1,7	5,8	0,0	4,3	131,4	143,1
Sorties	-11,5	-4,2	0,0	-12,8	-5,2	-33,6
Reclassifications	0,0	0,0	0,0	0,0	-20,1	-20,1
Situation au 31. 12. 2021	50,6	250,8	1,1	1,9	338,6	643,0
Corrections de valeur cumulées						
Situation au 1. 1. 2021	-25,4	0,0	0,0	0,0	-3,7	-29,1
Entrées	-1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-1,7
Sorties	11,5	0,0	0,0	0,0	3,7	15,2
Situation au 31. 12. 2021	-15,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-15,7
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2021	34,9	250,8	1,1	1,9	338,6	627,4

Des transactions sans incidence sur les liquidités sont comptabilisées pour un montant de 12,8 millions de francs (2020 : 0,3 million) dans les sorties.

Dans les autres immobilisations financières, les entrées concernent en particulier les dépôts en espèces destinés à réduire les risques de contrepartie sur la valeur de marché des dérivés de taux d'intérêt.

20 Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction.

En millions de francs	Véhicules (y c. contrats de leasing)	Ouvrages d'art et voie ferrée	Installations de courant de traction et de sécurité	Autres immobilisa- tions corporelles	Terrains et Bâtiments	Immobilisa- tions en cours de construction et acomptes	Total Immobilisa- tions corporelles
Valeurs comptables nettes au 1. 1. 2020	7 327,7	13 471,8	5 303,9	3 196,0	5 821,5	10 096,9	45 217,8

Valeurs d'acquisition

Situation au 1. 1. 2020	18 319,3	20 772,5	12 305,9	7 142,6	8 458,6	10 096,9	77 095,7
Entrées	0,8	0,0	0,0	0,7	4,8	3 538,0	3 544,3
Reprise du tunnel de base du Ceneri	0,0	1 134,5	224,8	103,5	91,2	0,0	1 554,1
Sorties	-318,5	-126,1	-904,1	-167,4	-37,7	0,0	-1 553,7
Reclassifications	1 269,5	1 560,7	388,5	433,8	905,2	-4 569,0	-11,4
Situation au 31. 12. 2020	19 271,0	23 341,6	12 015,1	7 513,2	9 422,2	9 066,0	80 629,0

Corrections de valeur cumulées

Situation au 1. 1. 2020	-10 991,5	-7 300,7	-7 002,0	-3 946,6	-2 637,1	0,0	-31 877,9
Amortissements planifiés	-576,5	-619,5	-428,4	-379,4	-173,6	0,0	-2 177,4
Dépréciations d'actifs	-0,2	-3,6	-0,1	-0,8	-1,0	0,0	-5,8
Sorties	296,7	94,6	870,6	140,6	18,7	0,0	1 421,2
Situation au 31. 12. 2020	-11 271,6	-7 829,3	-6 559,8	-4 186,1	-2 793,1	0,0	-32 639,9

Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2020

	7 999,4	15 512,3	5 455,3	3 327,0	6 629,1	9 065,9	47 989,1
dont contrats de leasing	69,4						69,4
dont objets de rendement					2 056,4		2 056,4
dont terrains non bâtis					38,8		38,8

Valeurs d'acquisition

Situation au 1. 1. 2021	19 271,0	23 341,6	12 015,1	7 513,2	9 422,2	9 066,0	80 629,0
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,1
Entrées	0,0	0,0	12,3	0,4	5,1	3 182,3	3 200,1
Sorties	-452,6	-198,9	-240,5	-128,3	-38,0	0,0	-1 058,5
Reclassifications	891,5	2 356,8	992,0	703,4	411,4	-5 354,7	0,4
Situation au 31. 12. 2021	19 709,9	25 499,4	12 778,9	8 088,5	9 800,6	6 893,6	82 770,9

Corrections de valeur cumulées

Situation au 1. 1. 2021	-11 271,6	-7 829,3	-6 559,8	-4 186,1	-2 793,1	0,0	-32 639,9
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,1
Amortissements planifiés	-598,4	-499,1	-414,4	-386,8	-178,3	0,0	-2 077,1
Dépréciations d'actifs	-0,4	0,0	-0,7	-0,7	-2,9	-1,9	-6,6
Sorties	433,1	136,3	166,4	117,0	18,7	0,0	871,6
Reclassifications	-0,1	-5,9	4,0	-6,8	9,9	0,0	1,2
Situation au 31. 12. 2021	-11 437,4	-8 197,9	-6 804,5	-4 463,4	-2 945,6	-1,9	-33 850,7

Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2021

	8 272,6	17 301,5	5 974,3	3 625,1	6 855,0	6 891,7	48 920,2
dont contrats de leasing	63,6						63,6
dont objets de rendement					2 254,5		2 254,5
dont terrains non bâtis					37,4		37,4

L'évolution des immobilisations corporelles est présentée sous une autre forme en raison des prescriptions légales et de la réglementation « Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire » (R RTE 29900) que l'OFT et l'UTP ont élaborée conjointement. À des fins de comparabilité, l'exercice précédent a été adapté à la nouvelle forme. Des immobilisations incorporelles ont également été reclassées dans les immobilisations corporelles à hauteur de 2,5 millions de francs. La nouvelle réglementation énonce des principes par rapport à la durée d'utilisation des infrastructures ferroviaires, ce qui entraîne un rallongement de la durée d'utilisation, notamment pour les ouvrages d'art et les lignes de transport.

Les acomptes s'élèvent à 391,3 millions de francs (2020 : 542,3 millions).

Les investissements comprennent à hauteur de 48,8 millions de francs (2020 : 80,7 millions) des contributions aux investissements versées par les pouvoirs publics au titre, par exemple, de la lutte contre le bruit et de la mise en œuvre de diverses mesures conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Avec l'inscription à l'actif des tunnels du Bözberg et de l'Eppenbergr, un montant de 247,9 millions de francs comptabilisé dans les prêts destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire et correspondant aux travaux de percée a été reclassé comme contributions d'investissement, en vertu de lois spéciales.

En 2021, les CFF ont repris des installations ferroviaires d'autres gestionnaires d'infrastructure, y compris les prêts associés consentis par les pouvoirs publics, pour un montant total de 19,3 millions de francs (2020 : néant), alors qu'elles en ont aussi cédé à hauteur de 3,8 millions de francs (2020 : néant).

Au cours de l'exercice sous revue, des coûts d'emprunts ont été activés à hauteur de 13,4 millions de francs (2020 : 17,4 millions).

Les dépréciations d'actifs concernent les amortissements extraordinaires d'immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 170,6 millions de francs (2020 : 95,6 millions). Ils ne sont pas comptabilisés dans les corrections de valeur cumulées.

L'accroissement des immobilisations corporelles est dû au renouvellement et à l'extension des infrastructures, par exemple pour le désenchevêtrement sur le tronçon Bâle–Mutzeng ou à Berne Wylerfeld et l'aménagement sur quatre voies à Liestal. L'agrandissement du parc de véhicules en trafic grandes lignes et la construction d'objets de placement dans les régions de Genève, Morges et Zurich expliquent également cette hausse. Les entrées englobent en outre des investissements dans les gares de Lausanne, Bâle, Winterthur et Zurich.

21 Immobilisations incorporelles.

En millions de francs	Goodwill	Droits	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours de construction	Total
Valeurs comptables nettes au 1. 1. 2020	0,0	140,0	523,5	350,2	1 013,7
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1. 1. 2020	9,9	328,1	1 759,7	350,9	2 448,7
Entrées	0,0	0,0	0,7	241,6	242,3
Reprise du tunnel de base du Ceneri	0,0	0,0	1,3	0,0	1,3
Sorties	0,0	-1,5	-99,5	0,0	-101,0
Reclassifications	0,0	1,6	183,1	-173,3	11,4
Situation au 31. 12. 2020	9,9	328,3	1 845,4	419,1	2 602,7
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1. 1. 2020	-9,9	-188,1	-1 236,3	-0,7	-1 435,0
Amortissements planifiés	0,0	-6,3	-192,5	0,0	-198,8
Dépréciations d'actifs	0,0	-1,4	-5,8	0,0	-7,3
Sorties	0,0	1,5	94,3	0,0	95,7
Reclassifications	0,0	2,7	-2,7	0,0	0,0
Situation au 31. 12. 2020	-9,9	-191,8	-1 343,1	-0,7	-1 545,4
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2020	0,0	136,5	502,3	418,4	1 057,2
Valeurs d'acquisition					
Situation au 1. 1. 2021	9,9	328,3	1 845,4	419,1	2 602,7
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
Entrées	3,3	0,0	0,9	265,4	269,5
Sorties	0,0	0,0	-96,9	-8,6	-105,5
Reclassifications	0,0	3,5	234,2	-238,1	-0,4
Situation au 31. 12. 2021	13,2	331,7	1 983,5	437,8	2 766,2
Corrections de valeur cumulées					
Situation au 1. 1. 2021	-9,9	-191,8	-1 343,1	-0,7	-1 545,4
Amortissements planifiés	-0,7	-5,5	-198,7	0,0	-204,9
Dépréciations d'actifs	0,0	0,0	-0,6	0,0	-0,6
Sorties	0,0	0,0	96,1	0,0	96,1
Reclassifications	0,0	0,0	-1,1	0,0	-1,1
Situation au 31. 12. 2021	-10,6	-197,3	-1 447,3	-0,7	-1 655,9
Valeurs comptables nettes au 31. 12. 2021	2,6	134,4	536,2	437,1	1 110,3

Les acomptes s'élèvent à 104,5 millions de francs (2020 : 77,4 millions).

En 2021, un montant de 8,6 millions de francs enregistré dans les immobilisations en cours de construction a été réimputé comme charges dans le compte de résultat.

Les dépréciations d'actifs concernent les amortissements extraordinaires d'immobilisations individuelles.

Les amortissements des valeurs comptables résiduelles des installations mises hors service s'élèvent à 0,8 million de francs (2020 : 5,3 millions). Ils ne sont pas comptabilisés dans les corrections de valeur cumulées.

Les droits comprennent entre autres les droits liés au trafic international de coopération, les concessions du droit d'eau, les droits de superficie, les droits de passage et les droits de passage souterrain. Les immobilisations incorporelles en cours de construction regroupent les projets concernant des logiciels et les acomptes pour concessions du droit d'eau.

22 Dettes financières.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Dettes financières à court terme		
Dettes bancaires	500,3	1 120,2
Dettes financières envers les sociétés associées	0,7	1,0
Prêts de tiers	2,0	3,5
Prêts de la Confédération (commerciaux)	300,0	150,0
Prêts d'institutions de prévoyance	88,5	85,1
Total Dettes financières à court terme	891,6	1 359,9
Dettes financières à long terme		
Dettes bancaires	2 980,2	2 474,4
Dettes résultant de contrats de leasing	39,5	45,2
Caisse du personnel	824,0	823,9
Prêts de tiers	100,0	102,0
Prêts de la Confédération (commerciaux)	5 480,0	5 000,0
Prêts d'institutions de prévoyance	916,6	1 005,1
Total Dettes financières à long terme	10 340,3	9 450,7
Dettes financières	11 231,9	10 810,5

En raison de l'échéance, un montant de 305,4 millions de francs, initialement comptabilisé dans les dettes financières à long terme, a été reclassé dans les dettes financières à court terme (2020 : 586,8 millions).

Les corrections de valeur de marché et de devises sur les dettes financières à long terme s'élèvent à 0,1 million de francs (2020 : -0,8 million) et n'ont aucune incidence sur les liquidités. Les conditions des prêts commerciaux de la Confédération sont conformes aux prescriptions de l'Administration fédérale des finances.

Les dettes financières ont augmenté de 421,3 millions de francs, à 11 231,9 millions. Cet accroissement s'explique par le flux de trésorerie disponible négatif dont le net recul est dû à la baisse des revenus liée à la pandémie de coronavirus et aux investissements opérés.

23 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Prêts à court terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	0,4	0,3
Prêts des cantons (sans intérêts)	0,4	0,3
Total Prêts à court terme	0,7	0,6
Prêts à long terme		
Prêts de la Confédération (sans intérêts)	22 275,1	21 754,5
Prêts des cantons (sans intérêts)	2 067,6	2 057,8
Total Prêts à long terme	24 342,6	23 812,3
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	24 343,4	23 812,9

L'augmentation des prêts sans intérêts est imputable à l'avancement de divers chantiers dans le cadre du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES), du programme Futur développement de l'infrastructure ferroviaire (ZEB), de l'étape d'aménagement 2035 et de l'aménagement des voies d'accès AlpTransit (voir remarque 20 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction »).

Détails des prêts envers l'actionnaire (Confédération).

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	3 828,3	3 711,9
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	16 688,2	16 332,0
Prêts du Fonds d'infrastructure	899,1	1 523,4
Prêts issus d'autres conventions	859,9	187,4
Prêts commerciaux (cf. remarque 22)	5 780,0	5 150,0
Prêts envers l'actionnaire (Confédération)	28 055,4	26 904,8

Hormis le prêt commercial, tous les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions. À la clôture des projets de ligne diamétrale, les prêts du fonds d'infrastructure alloués par l'OFROU ont été transférés, sur ordre de l'Office fédéral des transports, dans les fonds issus d'autres conventions.

24 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	632,7	696,5
envers l'actionnaire (Confédération)	40,6	30,1
envers les sociétés associées	0,9	1,4
Dettes résultant de livraisons et de prestations	674,2	728,1

25 Autres dettes.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Autres dettes à court terme		
Dettes envers les institutions publiques	111,7	91,4
Dettes financières envers les sociétés associées	0,0	0,2
Autres dettes	147,6	127,0
Total Autres dettes à court terme	259,3	218,6
Autres dettes à long terme		
Régularisation des recettes	50,3	55,0
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	633,0	630,0
Total Autres dettes à long terme	683,3	685,0
Autres dettes	942,7	903,6

Les dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs englobent les dettes des CFF pour les prestations des collaborateurs à long terme pour un montant de plus de 183,0 millions de francs (2020 : 180,0 millions).

Données sur les institutions de prévoyance.

Réserve de cotisations d'employeur (RCE)	Valeur nominale	Renoncia-tion à l'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat RCE dans charges de personnel	Résultat RCE dans charges de personnel
En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2021	31. 12. 2021	2021	31. 12. 2020	2021	2020
Fonds patronaux	0,5	0,0	0,5	4,0	9,1	-12,6	-0,1
Institutions de prévoyance	1,4	0,0	1,4	0,3	1,3	-0,2	-0,2
Total	1,9	0,0	1,9	4,3	10,4	-12,8	-0,3
Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance	Excédent/insuffisance de couverture	Part économique de l'entreprise	Part économique de l'entreprise	Variation par rapport à l'exercice précédent avec effet sur le résultat	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	Charges de prévoyance dans charges de personnel
En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2021	31. 12. 2020			2021	2020
Fonds patronaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,6	-0,1
Plans de prévoyance sans excédent ou insuffisance de couverture	0,0	-450,0	-450,0	0,0	-355,2	-355,2	-307,9
Total	0,0	-450,0	-450,0	0,0	-355,2	-367,8	-308,0

Depuis son assainissement en 2007 et 2010, il subsiste une dette de prêt de 1005,1 millions de francs (2020 : 1090,3 millions) vis-à-vis de la Caisse de pensions CFF.

Afin de garantir durablement le niveau des rentes actuelles et futures, la Caisse de pensions CFF a décidé, dans le cadre du train de mesures 2016, de baisser le taux d'intérêt technique, d'introduire une table de génération et consécutivement de réduire le taux de conversion de manière échelonnée. Le taux de couverture de la Caisse de pensions CFF a augmenté à 112,4% au 31 décembre 2021 (2020 : 108,5%).

26 Comptes de régularisation passif.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Titres de transport	676,1	637,5
Charges financières	36,3	36,7
Charges fiscales courantes	3,3	1,8
Autres	791,6	703,6
Comptes de régularisation passif	1 507,3	1 379,6

S'agissant des titres de transport, la régularisation porte sur la durée de validité résiduelle des abonnements généraux, des abonnements demi-tarif et des abonnements de parcours en circulation ainsi que sur les cartes multicourses.
Les autres comptes de régularisation comprennent des passifs sur les recettes réalisées dans les points de vente CFF et créditées à d'autres entreprises de transport concessionnaires, ainsi que des factures de fournisseurs n'ayant pas encore été reçues.

27 Provisions.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Provisions à court terme	309,3	287,5
Provisions à long terme	543,2	574,3
Provisions	852,4	861,9

Tableau de variation des provisions.

En millions de francs	Engagements de prévoyance	Sites contaminés	Secteur de l'énergie	Vacances/avoirs en temps	Restructurations	Impôts différés	Autres	Total
Valeur comptable au 1. 1. 2020	3,6	36,4	384,4	187,3	58,1	6,9	171,9	848,5
Constitution	1,7	0,3	1,5	26,2	1,3	2,5	81,9	115,5
Utilisation	0,0	-1,2	-10,4	-23,3	-2,5	-0,1	-23,8	-61,4
Dissolution	0,0	0,0	0,0	0,0	-12,1	0,0	-23,7	-35,8
Reclassification	-4,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-4,9
Valeur comptable au 31. 12. 2020	0,4	35,5	375,5	190,2	44,8	9,2	206,3	861,9
dont provisions à court terme	0,0	1,8	8,9	131,8	7,7	0,0	137,4	287,5
dont provisions à long terme	0,4	33,7	366,6	58,4	37,1	9,2	68,9	574,3
Valeur comptable au 1. 1. 2021	0,4	35,5	375,5	190,2	44,8	9,2	206,3	861,9
Conversion monétaire	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,4	-0,5
Constitution	0,1	0,0	0,0	23,7	0,5	2,5	72,5	99,3
Utilisation	0,0	-0,8	-8,9	-10,6	-1,0	-0,1	-38,4	-59,7
Dissolution	0,0	0,0	-8,2	0,0	-4,2	0,0	-39,6	-52,0
Reclassification	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	3,5
Valeur comptable au 31. 12. 2021	0,5	34,7	358,4	203,2	40,1	11,6	203,9	852,4
dont provisions à court terme	0,0	1,8	31,1	137,2	5,0	0,0	134,2	309,3
dont provisions à long terme	0,5	32,9	327,3	66,0	35,2	11,6	69,8	543,2

Une provision de 110,0 millions de francs a été constituée pour l'assainissement des sites contaminés à l'issue de la transformation des CFF en une société anonyme en 1999. Au cours de l'exercice sous revue, un montant de 0,8 million de francs (2020 : 1,2 million) a été prélevé sur la provision pour les travaux de dépollution.

Pour l'assainissement du secteur de l'énergie, une provision de 1,2 milliard de francs avait été définie en avril 2001. La provision a été utilisée depuis pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales électriques et de participations ainsi que les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché. Un montant résiduel de 8,2 millions de francs a pu être dissous. La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires s'élève encore à 358,4 millions de francs.

La provision vacances/avoirs en temps a augmenté de 13,0 millions de francs en raison notamment de nouvelles épargnes temps comptabilisées par le personnel dans le cadre du modèle de durée de la vie active « Flexa » et d'avoirs en vacances et en temps supplémentaire non utilisés.

Les autres provisions contiennent des provisions pour risques de procès et risques commerciaux ainsi que des provisions d'assurance pour sinistres. Des provisions pour de nouveaux sinistres ont été constituées à hauteur de 46,0 millions de francs. Un montant de 21,6 millions de francs a dû être prélevé pour le règlement de sinistres et un montant de 26,0 millions de francs a pu être dissous. La provision pour les fondations qui permettent à certaines catégories professionnelles de partir en retraite anticipée a été augmentée de 11,5 millions de francs au cours de l'exercice sous revue. Un montant de 7,4 millions de francs a pu être utilisé, les 7,7 millions restants ont pu être dissous.

28 Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Diminution des créances résultant de livraisons et de prestations	58,3	186,8
Augmentation des stocks et travaux en cours	-20,2	-13,0
Diminution/augmentation des autres créances	39,6	-107,8
Diminution des dettes résultant de livraisons et de prestations	-53,6	-104,6
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme	173,7	-94,1
Variation de l'actif circulant net ayant une incidence sur les liquidités	197,8	-132,7

Endettement net.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Engagements financiers	22	11 231,9	10 810,5
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23	24 343,4	23 812,9
Total Engagements financiers		35 575,2	34 623,4
./. Liquidités et créances financières à court terme		-133,3	-431,8
Endettement net		35 441,9	34 191,6
Variation par rapport à l'exercice précédent		1 250,4	3 549,3

L'endettement net porteur d'intérêts a crû de 719,9 millions de francs, à 11 098,6 millions (2020 : 10 378,7 millions).

Autres données.

Engagements conditionnels et actifs mis en gage.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Cautionnements, obligations de garantie	26,1	42,2
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	3 206,9	3 046,5
Autres engagements à caractère conditionnel	542,3	494,5
Engagements conditionnels et actifs mis en gage	3 775,3	3 583,2

Les autres engagements à caractère conditionnel regroupent les clauses de responsabilité statutaires, les engagements résultant du capital social des participations non libéré et les risques de procès.

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

Les CFF détiennent des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Créances conditionnelles.

Les contrats de livraison d'ouvrage pour les acquisitions de matériel roulant prévoient habituellement le paiement de pénalités en cas de retard de livraison. Celles-ci sont associées à des critères définis de manière contractuelle. Le montant de la pénalité due en cas de retard dans la livraison des trains duplex pour le trafic grandes lignes ne peut être définitivement fixé qu'après réception de l'ensemble des véhicules.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Engagements d'investissement	7 054,3	5 880,0
Obligations dans le secteur de l'énergie	1 697,7	1 890,5
Autres	2 805,0	2 843,0
Autres engagements ne devant pas être portés au bilan	11 557,0	10 613,5

Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Payables dans un délai de 12 mois	10,0	9,5
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	40,0	38,0
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	64,0	70,5
Dettes résultant de contrats de leasing non inscrites au bilan	113,9	118,1

Transactions avec des parties liées.

Transactions avec l'actionnaire.

La Confédération détient la totalité des actions de CFF SA. Concernant les transactions avec l'actionnaire, nous renvoyons le lecteur à l'aperçu des prestations des pouvoirs publics.

Aperçu des prestations des pouvoirs publics.

Durant l'exercice sous revue, la Confédération a versé aux CFF des prestations compensatoires à hauteur de 3594,6 millions de francs (2020 : 5940,4 millions) pour les prestations commandées en trafic régional voyageurs, pour les prestations fournies en trafic marchandises en vue de la réalisation de l'objectif du transfert de la route au rail, ainsi que pour les investissements effectués au titre du réseau ferroviaire, y compris l'entretien et l'exploitation. Ce montant est ventilé comme suit :

En millions de francs	2021	2020
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	324,0	317,6
Contribution au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 62,9	65,6
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Amortissements	1 430,2	1 501,3
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Parts non activables	348,0	275,1
Prestations de la Confédération selon la CP versées à l'infrastructure – Contribution à l'exploitation	314,1	273,1
Avenant à la Convention sur les prestations de la Confédération pour CFF Infrastructure – Contribution à l'exploitation	Loi COVID-19 124,4	109,9
Prestations liées aux parts non activées d'investissements assortis d'un financement spécial	158,4	147,9
Indemnités compensatoires de la Confédération versées à Cargo pour le trafic marchandises	1,5	1,2
Contribution au fret ferroviaire suisse	Loi COVID-19 41,5	19,3
Total Prestations de la Confédération influant sur le résultat	2 805,0	2 711,1
Augmentation des prêts de la Confédération pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	768,5	2 041,1
Contributions à fonds perdu pour les investissements, en 2020 notamment la percée du tunnel du Ceneri	21,1	1 188,3
Total Prestations de la Confédération	3 594,6	5 940,4
En outre, les cantons ont versé aux CFF les indemnités et prestations suivantes :		
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	345,7	347,0
Contribution au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 101,3	81,9
Prestations liées aux parts non activées d'investissements assortis d'un financement spécial	11,7	9,4
Total Prestations des cantons influant sur le résultat	458,6	438,3
Augmentation des prêts des cantons pour le financement de l'infrastructure ferroviaire	9,9	41,8
Contributions à fonds perdu pour les investissements	27,7	38,5
Total Prestations des cantons	496,2	518,6
Total Prestations des pouvoirs publics	4 090,8	6 459,0

Concernant la contribution versée en faveur de la Communauté de transport zurichoise (ZVV), nous renvoyons le lecteur à la remarque 2 « Prestations des pouvoirs publics ».

Transactions avec des sociétés associées.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Produits d'exploitation	194,6	199,6
Charges d'exploitation	-25,6	-28,5
Transactions avec des sociétés associées	169,0	171,0

Les créances et les dettes envers les sociétés associées sont présentées séparément aux remarques 15 « Créances résultant de livraisons et de prestations » et 24 « Dettes résultant de livraisons et de prestations ».

Les produits d'exploitation englobent des travaux à hauteur de 7,4 millions de francs (2020 : 38,3 millions) pour le compte d'AlpTransit Gotthard SA. Les CFF ont effectué ces travaux conformément aux conditions fixées par l'Office fédéral des transports.

En 2021, AlpTransit Gotthard SA a assuré des travaux de maintenance sur les installations appartenant aux CFF pour une valeur de 0,3 million de francs (2020 : 0,4 million).

Transactions avec les institutions de prévoyance professionnelle.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et comptes courants à court terme	89,3	86,7
Prêts à long terme	916,6	1 005,1
Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	1 005,9	1 091,9

Les dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle sont liées à la souscription d'un prêt en vue d'honorer les engagements au titre des mesures d'assainissement décidées en 2007 et 2010. Toutes les créances résultant de contrats de location actuels ou futurs concernant des grandes gares CFF dûment choisies ont été cédées, avec tous les droits de préférence et autres droits accessoires qui s'y rapportent, à la Caisse de pensions CFF afin de garantir ce prêt.

Un amortissement de 85,1 millions de francs a été effectué au cours de l'exercice sous revue (2020 : 81,9 millions). Les charges d'intérêts pour les prêts se sont élevées à 43,6 millions de francs (2020 : 46,9 millions).

Instruments financiers.

Les CFF ont défini un plan d'investissement à long terme pour l'acquisition de matériel roulant et les projets de développement dans le segment immobilier. Ce plan fait l'objet d'un financement dont la durée doit être, si possible, calquée sur la durée de vie ou d'utilisation de l'objet.

Pour les plans d'investissement en cours et futurs, les CFF se prémunissent contre les fluctuations des taux et des monnaies en choisissant judicieusement des financements dans le cadre des limites de risque correspondantes.

Les risques de marché sont couverts individuellement pour les projets de grande envergure s'étendant sur plusieurs années. Les besoins immédiats et les flux monétaires liés à l'activité quotidienne sont équilibrés au sein du groupe et seules les positions nettes résiduelles sont couvertes contre les risques de change.

Au jour d'établissement du bilan, les risques de change ainsi que les risques liés aux intérêts ou aux fluctuations du prix de l'énergie étaient couverts par les produits dérivés suivants :

Instrument	Motif	Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative	Volume du contrat	Valeur positive	Valeur négative
En millions de francs		31.12.2021	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020	31.12.2020
Monnaies	Couverture	389,8	0,5	13,7	494,0	3,3	2,2
Intérêts	Couverture	1 057,1	0,0	134,5	1 232,1	0,0	202,9
Autres sous-jacents	Couverture	561,7	532,3	551,6	604,9	36,4	34,6
Instruments financiers		2 008,6	532,8	699,9	2 331,1	39,7	239,6

La faiblesse persistante des taux d'intérêt à long terme et les incertitudes quant à l'évolution à moyen et long termes ont incité les CFF à poursuivre une politique de financement prudente.

De nouveaux financements ont été souscrits, généralement sous la forme de crédits à taux fixe à long terme.

La légère augmentation des taux sur le long terme et la cession anticipée de deux instruments de couverture de taux d'intérêt ayant un volume nominal de 125,0 millions de francs ont eu une influence positive sur la valeur des instruments de couverture sur le marché.

Couverture des risques de change à l'échelle du groupe (risques de transaction).

Corporate Treasury répond de la gestion des risques de change à l'échelle du groupe (risques de transaction).

Au cours de l'exercice sous revue, les opérations de couverture des risques de change internes au groupe ont eu les incidences suivantes sur le résultat des divisions :

En millions de francs	2021	2020
Voyageurs	5,7	-3,7
Immobilier	0,0	-0,1
Trafic marchandises	-4,8	4,3
Infrastructure	8,0	-3,1

Informations relatives à la réalisation d'une évaluation des risques.

Management du risque.

Dans l'ensemble du groupe, les CFF appliquent un système de management du risque basé sur la norme ISO 31000:2018 et en adéquation avec la stratégie et la planification financière. Le processus de management du risque permet d'identifier et d'évaluer les risques majeurs aux différents échelons avant de les gérer à l'aide de mesures appropriées. Les propriétaires des risques répondent des risques dans leur domaine de compétences. Le management du risque est une tâche de direction et fait partie intégrante des activités, des processus et des prises de décision.

Corporate Risk Management.

Chaque année, la Direction du groupe soumet une évaluation des risques au Conseil d'administration sous la forme d'un rapport sur les risques d'entreprise, incluant une mise à jour des risques et un contrôle des mesures prises. Le rapport sur les risques d'entreprise reprend notamment les risques majeurs actuels pour les CFF. Les risques sont identifiés de manière systématique avant d'être évalués par différents échelons jusqu'au Conseil d'administration.

Le comité Risque et compliance et le Conseil d'administration ont étudié le portefeuille des risques CFF. Le Conseil d'administration a approuvé le rapport sur les risques d'entreprise le 1^{er} juillet 2021.

Management du risque et système de contrôle interne (SCI) des CFF.

Le système de contrôle interne mis en œuvre garantit que les propriétaires des risques soumettent une fois par an l'ensemble des processus financiers à une évaluation des risques.

Management des risques financiers.

Dans le cadre de leur activité commerciale, les CFF sont exposés à des risques financiers, à des risques de marché (risques de fluctuation des taux d'intérêt, risques de change et risques de variation des prix de l'énergie), à des risques de trésorerie et de crédit (contreparties financières). La responsabilité de la gestion de ces risques est réglementée de manière centralisée dans les limites de risque fixées.

Risques de fluctuation des taux d'intérêt.

Les fluctuations des taux d'intérêt influent directement sur les charges de financement des CFF. Ce risque est géré en lissant les profils d'échéances et en optant alternativement pour des tranches de financement à long terme et à taux fixe ou pour des financements à taux variable combinés avec d'autres instruments de couverture (« swaps »). Le risque est limité via un seuil annuel (année en cours) et pluriannuel. Le respect des limites est contrôlé une fois par mois. Les CFF se basent sur cinq indicateurs de contrôle pour garantir une structure de financement équilibrée et adaptée.

Risques de change.

Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts de manière centrale. Les CFF couvrent quant à eux les risques de change auprès de banques dûment choisies. Le risque de change est limité par deux seuils (EUR et USD) et par les perspectives de risques sur douze mois. Le respect des limites est contrôlé une fois par mois.

Risques de variation des prix de l'énergie.

Les ventes d'excédents énergétiques, de même que les achats opérés pour faire face aux pics de consommation d'électricité, exposent les CFF à des variations de cours sur les marchés de l'énergie, même s'ils continuent dans une large mesure à disposer d'une autonomie énergétique. Ce risque est limité par des opérations à terme (notamment Forwards, Swaps, Länder spreads), et dans une moindre mesure par des options sur le prix de l'énergie.

Risques de trésorerie.

Dans le cadre de l'identification systématique des risques de trésorerie, les CFF réalisent une planification des liquidités et des devises une fois par mois. La trésorerie est gérée par le biais de financements à court terme ainsi que d'un pool central regroupant les principaux comptes des CFF en francs suisses et en euros.

Pour garantir une trésorerie, les CFF ont constitué une réserve de liquidités opérationnelle et convenu de lignes de crédit à court terme. Le plafond pour le prélèvement d'avances à terme fixe a été augmenté de 200,0 millions de francs en septembre 2021 auprès de l'Administration fédérale des finances pour pallier rapidement les éventuels problèmes de liquidité. Il s'établit ainsi à 950,0 millions de francs. En décembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'abaisser ce plafond à 450,0 millions de francs. La décision sera applicable en 2022.

Pour financer leurs investissements commerciaux, les CFF ont essentiellement recours à l'Administration fédérale des finances et à EURO-FIMA, la société de financement des compagnies de chemins de fer européennes pouvant compter sur la garantie de leurs propriétaires. La disponibilité des financements de la Confédération est réglée dans les objectifs stratégiques que le Conseil fédéral a assignés aux CFF ainsi que dans une convention passée avec l'Administration fédérale des finances. En décembre 2021, le Conseil fédéral a décidé de relever la limite pour les prêts à long terme de 3,0 à 3,5 milliards de francs. La décision sera applicable en 2022.

Par ailleurs, les CFF bénéficient de lignes de crédit auprès de diverses banques.

Risques de crédit (risques de contrepartie).

Le risque de crédit représente un danger de pertes dans l'hypothèse où des contreparties ne seraient plus en mesure d'honorer leurs engagements. Pour limiter les risques de telles défaillances, les placements et les opérations de couverture sont uniquement réalisés auprès d'établissements financiers disposant au moins de la note BBB (Investment Grade) auprès d'une agence de notation reconnue (ou d'une notation similaire mesurée sur la base de critères retraçables). Des directives claires sur les limites des crédits par contrepartie permettent en outre de réduire davantage les risques.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes consolidés par le Conseil d'administration le 25 février 2022, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes consolidés.

Paiements compensatoires d'Immobilier à Infrastructure.

Dans le cadre de la stratégie du propriétaire 2019-2022, les CFF ont convenu avec la Confédération du versement d'une indemnité compensatoire par Immobilier à Infrastructure. En vertu de la Convention sur les prestations passée entre les deux parties, les versements annuels ont été fixés à 150,0 millions de francs. Cette indemnité comprend une indemnité compensatoire versée directement à Infrastructure (117,6 millions de francs) et des produits d'intérêts accordés aux unités centrales (32,4 millions de francs), puis reversés à Infrastructure sous forme d'indemnités compensatoires.

Paiements compensatoires d'Immobilier au titre de l'assainissement et de la stabilisation de la Caisse de pensions CFF.

Conformément au message du Conseil fédéral du 5 mars 2010 sur l'assainissement de la Caisse de pensions CFF, la contribution de 1493,0 millions de francs versée en 2007 par les CFF doit être financée par Immobilier. En 2016, les CFF ont effectué un autre versement de 690,0 millions de francs à la Caisse de pensions CFF à des fins de stabilisation de la situation financière, lequel a également été financé par Immobilier. En 2021, Immobilier a versé une indemnité compensatoire d'un montant de 114,1 millions de francs (2020 : 84,2 millions) aux unités centrales pour le paiement des amortissements et des intérêts.

Informations sur les segments.

Les informations sur les segments sont ventilées sur cinq segments : Voyageurs, Immobilier, Trafic marchandises, Infrastructure et Unités centrales. L'activité commerciale demeurant essentiellement axée sur la Suisse, la répartition géographique des états financiers ne présente pas grand intérêt, raison pour laquelle il y a été renoncé. Les sociétés du groupe figurant dans la liste des participations à la page 102 sont intégrées dans les segments.

Le poste « Autres résultats » comprend le résultat financier, le résultat issu de la vente de biens immobiliers, ainsi que les impôts sur les bénéfices et les parts des minoritaires.

Information sur les segments : groupe CFF.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Voyageurs		Immobilier		Marchandises	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Données sur le compte de résultat						
Produits d'exploitation	4 580,8	4 394,3	957,8	867,3	939,6	888,7
dont						
Produits du trafic	2 634,4	2 546,2	0,0	0,0	820,7	806,7
Prestations des pouvoirs publics	886,0	857,1	0,0	0,0	44,0	21,0
Produits résultant de la location d'immeubles	3,0	3,1	754,3	683,0	0,7	0,8
Charges d'exploitation	-5 054,1	-4 994,1	-664,2	-634,0	-908,4	-922,6
dont						
Charges de personnel	-1 896,3	-1 860,6	-126,3	-127,6	-390,0	-399,1
Amortissements	-696,8	-670,5	-237,4	-216,7	-37,6	-32,5
Charges liées aux prestations d'exploitation ferroviaire	-1 150,3	-1 100,9	-21,8	-1,3	-237,3	-249,5
Résultat d'exploitation/EBIT	-473,3	-599,8	293,7	233,3	31,3	-33,9
Autres résultats	-21,6	-68,9	-52,1	-21,4	-13,7	7,6
Paiements compensatoires à Infrastructure/prêt Caisse de pensions	0,0	0,0	-231,8 ¹	-201,8 ¹	0,0	0,0
Résultat de la division/du groupe	-494,9	-668,7	9,8	10,1	17,5	-26,4

¹ Paiements compensatoires hors intérêts. Les paiements compensatoires, y compris les intérêts (32,4 millions de francs, 2020 : 32,4 millions) s'élèvent à 264,1 millions de francs (2020 : 234,2 millions).

Données sur le flux de trésorerie						
Variation de liquidités résultant de l'activité d'exploitation	198,9	-140,5	229,4	166,5	61,6	-19,3
Variation de liquidités résultant de l'activité d'investissement	-932,4	-1 198,6	-400,4	-479,6	-13,8	-30,2
Flux de trésorerie disponible avant financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-733,5	-1 339,1	-171,0	-313,2	47,8	-49,5
Financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	79,0	70,4	0,0	0,0	-0,1	-0,1
Flux de trésorerie disponible après financement de l'infrastructure ferroviaire par les pouvoirs publics	-654,5	-1 268,7	-171,0	-313,2	47,7	-49,6
	31. 12. 2021	31. 12. 2020	31. 12. 2021	31. 12. 2020	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Données sur le bilan						
Actif	10 531,1	10 624,4	6 725,5	6 526,5	721,8	710,7
Actif circulant	1 124,1	1 451,0	45,5	39,9	278,3	254,3
Actif immobilisé	9 407,0	9 173,4	6 679,9	6 486,6	443,4	456,3
dont						
Véhicules	7 367,0	7 130,2	5,2	4,4	312,8	331,4
Ouvrages d'art et voie ferrée	372,3	327,5	24,6	22,6	11,5	6,7
Installations de courant de traction et de sécurité	166,1	152,5	0,6	0,1	1,8	1,9
Terrains et bâtiments	92,2	99,7	5 003,3	4 691,3	11,8	13,1
Immobilisations corporelles en cours de construction	832,2	868,7	941,9	1 127,7	27,1	29,8
Passif	10 531,1	10 624,4	6 725,5	6 526,5	721,8	710,7
Capitaux étrangers	5 881,8	5 478,1	5 878,5	5 689,4	492,3	502,4
dont						
Dettes financières	3 965,5	3 540,8	5 664,2	5 485,7	295,7	314,4
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	537,8	488,6	0,0	0,0	0,7	0,8

Infrastructure		Unités centrales		Éliminations		Total CFF	
2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
4 899,0	4 565,1	1 034,0	1 077,3	-2 541,6	-2 577,0	9 869,7	9 215,7
1 066,4	1 100,8	0,0	0,0	-1 072,3	-1 108,9	3 449,1	3 344,9
2 333,6	2 271,3	0,0	0,0	0,0	0,0	3 263,7	3 149,4
1,4	2,0	0,0	0,0	-151,3	-143,0	608,3	546,0
-4 992,1	-4 751,4	-1 038,7	-1 025,6	2 563,2	2 597,3	-10 094,3	-9 730,5
-1 539,7	-1 536,5	-645,3	-626,3	190,4	190,4	-4 407,3	-4 359,7
-1 460,5	-1 540,9	-30,1	-36,6	0,0	0,0	-2 462,3	-2 497,1
-128,4	-103,0	-2,4	-3,3	1 046,7	1 070,9	-493,6	-387,2
-93,1	-186,3	-4,7	51,7	21,6	20,3	-224,6	-514,7
2,6	-9,5	5,2	12,9	-21,1	-23,0	-100,8	-102,3
150,0	150,0	81,8	51,8	0,0	0,0	0,0	0,0
59,5	-45,8	82,2	116,4	0,5	-2,7	-325,3	-617,0

217,0	48,8	184,3	155,3	12,6	-0,2	903,7	210,7
-2 273,3	-2 000,5	-28,4	-31,0	-12,6	0,0	-3 660,8	-3 739,9
-2 056,4	-1 951,7	155,9	124,4	0,0	-0,2	-2 757,1	-3 529,3
2 114,1	1 958,5	0,0	0,0	0,0	0,0	2 193,0	2 028,8
57,8	6,8	155,9	124,4	0,0	-0,2	-564,1	-1 500,5

31. 12. 2021	31. 12. 2020	31. 12. 2021	31. 12. 2020	31. 12. 2021	31. 12. 2020	31. 12. 2021	31. 12. 2020
34 209,6	33 539,2	11 895,6	11 392,2	-12 025,5	-11 458,1	52 058,1	51 335,0
521,1	420,6	288,3	1 251,4	-857,2	-1 658,2	1 400,2	1 759,1
33 688,5	33 118,6	11 607,3	10 140,8	-11 168,3	-9 799,9	50 657,9	49 575,9
587,1	533,0	0,4	0,4	0,0	0,0	8 272,6	7 999,4
16 893,1	15 155,6	0,0	0,0	0,0	0,0	17 301,5	15 512,3
5 805,8	5 300,9	0,0	0,0	0,0	0,0	5 974,3	5 455,3
1 727,7	1 802,0	20,1	22,9	0,0	0,0	6 855,0	6 629,1
5 067,1	7 032,0	23,3	7,7	0,0	0,0	6 891,7	9 065,9
34 209,6	33 539,2	11 895,6	11 392,2	-12 025,5	-11 458,1	52 058,1	51 335,0
26 076,0	25 460,8	12 897,7	12 476,7	-11 674,4	-11 110,9	39 551,8	38 496,5
1 067,3	1 053,1	11 842,4	11 456,1	-11 603,3	-11 039,6	11 231,9	10 810,5
23 804,8	23 323,4	0,0	0,0	0,0	0,0	24 343,4	23 812,9

Liste des participations du groupe CFF.

Sociétés du groupe et sociétés associées.

Raison sociale	Capital social en millions	Participation CFF en millions	Participation CFF en% 31. 12. 2021	Participation CFF en% 31. 12. 2020	Sai	Seg
Chemins de fer fédéraux suisses CFF SA, Berne	CHF 9000,00	9000,00	100,00	100,00	V	
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00	V	P
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00	V	P
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00	V	P
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00	V	P
öV Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG, Berne	CHF 1,00	0,75	75,49	75,49	E	P
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00	V	P
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00	V	P
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	1,89	65,47	65,47	V	P
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00	V	P
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00	E	P
TILO SA, Bellinzona	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00	Q	P
Cisalpino SA, Muri bei Bern (liquidée)	CHF 0,00	0,00	0,00	50,00	E	P
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00	E	P
Rail Europe SAS, Puteaux	EUR 84,18	34,93	41,50	41,50	E	P
BOS Management AG, Altstätten	CHF 0,10	0,03	30,60	30,60	E	P
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00	E	P
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01	E	P
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00	E	IM
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90	E	IM
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00	E	IM
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	204,10	65,00	65,00	V	G
ChemOil Logistics SA, Bâle	CHF 1,00	0,65	65,00	65,00	V	G
ChemOil Logistics GmbH, Weil am Rhein	EUR 0,03	0,02	65,00	65,00	V	G
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Italia S. r. l., Milan	EUR 13,00	9,75	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Deutschland GmbH, Duisbourg	EUR 1,50	1,13	75,00	75,00	V	G
SBB Cargo Nederland B.V., Rotterdam	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
RT&S Lokführer-Akademie GmbH, Duisbourg	EUR 0,10	0,08	75,00	75,00	V	G
Gateway Basel Nord AG, Bâle	CHF 0,10	0,03	33,15	33,15	V	G
RAAlpin SA, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11	E	G
Terminal Combiné Chavornay SA (TERCO), Chavornay	CHF 1,04	0,18	17,58	17,58	E	G
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85	E	G
Etzelnwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00	V	I
AlpTransit Gotthard SA, Lucerne	CHF 5,00	5,00	100,00	100,00	E	I
Kraftwerk Amsteg AG, Silenen (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	90,00	V	I
Kraftwerk Wassen AG, Wassen (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	90,00	V	I
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00	V	I
Transsicura AG, Berne (anciennement Securitrans, Public Transport Security AG, Berne)	CHF 2,00	2,00	100,00	51,00	V	I
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00	E	I
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00	E	I
Sillon Suisse SA, Berne (en liquidation)	CHF 0,10	0,03	25,00	25,00	E	I
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00	V	KB
login formation professionnelle SA, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42	V	KB

Sai = Saisie
V = Intégration globale
E = Prise en compte selon la méthode de mise en équivalence
Q = Intégration proportionnelle

Seg = Segment
G = Marchandises
I = Infrastructure
IM = Immobilier
P = Voyageurs
KB = Unités centrales

Rapport de l'organe de révision sur les comptes du groupe.



Deloitte AG
Pfingstweidstrasse 11
8005 Zürich
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 6000
Fax: +41 (0)58 279 6600
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale des
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, comprenant le compte de résultat du groupe, le bilan du groupe, le tableau des flux de trésorerie du groupe, le tableau de variations des fonds propres du groupe et l'annexe aux comptes consolidés (pages 76 - 102) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle de la situation financière, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
pour l'exercice arrêté au
31 décembre 2021

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sarah Sutter
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 25 février 2022

Compte de résultat de CFF SA.

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

En millions de francs	Remarque	2021	2020
Produits d'exploitation			
Produits du trafic	1	2 706,3	2 638,7
Prestations des pouvoirs publics	2	2 993,0	2 914,1
Produits résultant de la location d'immeubles		613,8	551,6
Produits accessoires	3	1 329,3	1 057,8
Prestations propres		1 321,1	1 228,2
Total Produits d'exploitation		8 963,6	8 390,5
Charges d'exploitation			
Charges de matières premières et consommables		-766,2	-737,5
Charges de personnel	4	-3 834,8	-3 775,3
Autres charges d'exploitation	5	-2 298,2	-2 057,8
Ajustements de valeur sur participations		-8,0	-44,9
Amortissements des immobilisations corporelles		-2 141,1	-2 149,7
Amortissements des immobilisations incorporelles		-195,7	-205,3
Total Charges d'exploitation		-9 243,9	-8 970,4
Résultat d'exploitation/EBIT		-280,3	-580,0
Produits financiers		32,6	22,0
Charges financières		-110,3	-112,4
Résultat ordinaire		-358,1	-670,4
Résultat issu de la vente de biens immobiliers		23,5	44,6
Perte avant impôts		-334,5	-625,8
Impôts sur les bénéfices		-17,1	-12,7
Perte de l'exercice	6	-351,7	-638,5

Bilan de CFF SA.

Actif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Actif circulant			
Liquidités		129,6	396,2
Titres et créances financières à court terme		141,8	147,4
Créances résultant de livraisons et de prestations	7	184,5	258,9
Autres créances		116,5	105,6
Stocks et travaux en cours		374,6	356,2
Compte de régularisation actif		384,6	424,7
Total Actif circulant		1 331,6	1 688,9
Actif immobilisé			
Immobilisations financières	8	1 122,8	1 236,9
Participations		636,3	675,0
Immobilisations corporelles		40 545,4	37 140,7
Immobilisations corporelles en cours de construction		6 656,1	8 864,1
Immobilisations incorporelles		1 052,6	1 001,2
Total Actif immobilisé		50 013,2	48 917,8
Total Actif		51 344,8	50 606,8

Passif.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Capitaux étrangers			
Dettes résultant de livraisons et de prestations	9	649,2	697,6
Dettes à court terme portant intérêt	10	1 377,8	1 729,4
Autres dettes à court terme	12	229,9	182,4
Comptes de régularisation passif		1 375,6	1 249,0
Provisions à court terme	13	309,4	254,1
Total Capitaux étrangers à court terme		3 941,9	4 112,5
Dettes à long terme portant intérêt	10	10 340,3	9 475,7
Prêts des pouvoirs publics à long terme destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	11	23 809,8	23 333,4
Autres dettes à long terme	12	683,1	684,8
Provisions à long terme	13	578,3	657,4
Total Capitaux étrangers à long terme		35 411,5	34 151,2
Total Capitaux étrangers		39 353,4	38 263,8
Fonds propres			
Capital social		9 000,0	9 000,0
Réserve légale provenant du capital			
Réserves issues d'apports de capital		2 000,0	2 000,0
Réserves provenant de bénéfices, constituées en vertu de lois spéciales			
Réserve LCdF 67 (Infrastructure)		6,2	-20,0
Réserve LTV 36 (Trafic régional voyageurs)		-160,3	-9,1
Réserves facultatives issues du bénéfice		1 400,0	1 800,0
Perte résultant du bilan			
Bénéfice reporté		97,1	210,7
Perte de l'exercice		-351,7	-638,5
Total Fonds propres		11 991,4	12 343,0
Total Passif		51 344,8	50 606,8

Annexe aux comptes annuels de CFF SA.

Remarques concernant les comptes annuels.

Généralités.

Les comptes annuels des Chemins de fer fédéraux suisses CFF (CFF SA), Berne, ont été établis conformément aux dispositions du code des obligations relatives à la comptabilité commerciale (art. 957-963b CO). Les comptes annuels présentent la situation économique de l'entreprise CFF SA de façon qu'un tiers puisse s'en faire une opinion fondée. Les sociétés dans lesquelles CFF SA détient une participation directe ou indirecte d'au moins 20% sont considérées comme des participations. La Confédération en tant qu'actionnaire de CFF SA et les organisations sur lesquelles elle exerce un contrôle sont les détenteurs de participations.

Impact de la pandémie de coronavirus sur les comptes financiers.

CFF SA est encore lourdement impactée par la pandémie de coronavirus (voir « Remarques concernant les comptes consolidés »). Comme lors du précédent exercice, la perte qui en résulte est atténuée grâce à des versements exceptionnels consentis par les pouvoirs publics (voir remarque 2 « Prestations des pouvoirs publics »).

Engagements de prévoyance.

CFF SA est affiliée à la Caisse de pensions CFF pour la prévoyance professionnelle. Au 31 décembre 2021, la Caisse de pensions présente un taux de couverture de 112,4% (2020 : 108,5%). Les passifs résultant d'institutions de prévoyance se sont montés à 450,0 millions de francs au 31 décembre 2021 (2020 : 450,0 millions).

Contribution à la Communauté de transport zurichoise (ZVV).

Les prestations de la Confédération au titre de l'infrastructure englobent le versement à CFF SA d'une contribution à l'infrastructure de la Communauté de transport zurichoise (« compensation des avantages ») d'un montant de 45,0 millions de francs (2020 : 45,0 millions). N'étant pas en rapport immédiat avec les prestations fournies par CFF SA, cette somme est intégralement rétrocédée à la Communauté de transport zurichoise conformément à la pratique imposée par l'Office fédéral des transports (OFT) et doit donc être déduite des indemnités compensatoires versées par les cantons pour le trafic régional voyageurs.

Provision au titre du secteur de l'énergie.

Un besoin de 1,2 milliard de francs avait été identifié en 2001 pour l'assainissement du secteur de l'énergie. La provision constituée pour assainir le secteur de l'énergie a été utilisée pour couvrir les pertes liées à la vente de centrales électriques et de participations ainsi que les coûts de production d'énergie supérieurs au prix du marché. Les pertes liées aux participations dans le secteur de l'énergie qui sont enregistrées depuis 2001 sont couvertes par la provision liée aux « contrats énergétiques déficitaires ».

Provision pour les sites contaminés.

Une expertise externe a révélé la nécessité, pour CFF SA, de constituer une provision pour les sites contaminés de 393,0 millions de francs au 1^{er} janvier 1999. Au vu des grandes incertitudes quant à la détermination de cette provision, il avait alors été convenu avec la Confédération de renoncer à une provision intégrale dans le bilan d'ouverture en 1999, et de prévoir plutôt une réserve de 110,0 millions de francs pour les frais d'assainissement occasionnés. Les opérations de dépollution se sont poursuivies en 2021 et les coûts ont grevé la provision à hauteur de 0,8 million de francs. Au jour d'établissement du bilan, la provision s'élève à 34,7 millions de francs.

Provision pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs.

Les pouvoirs publics versent des indemnités compensatoires au trafic régional voyageurs pour les coûts générés par l'offre qu'ils ont commandée, et non couverts par les voyageurs. Ces coûts englobent les coûts lissés liés à la maintenance des véhicules. En réalité, l'enregistrement des coûts effectifs ne coïncide pas avec le versement des indemnités, ce qui donne lieu à une différence. En vertu de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires, une provision est augmentée ou diminuée de cette différence.

Impôts sur les bénéfices.

CFF SA paie des impôts sur les bénéfices pour les activités liées à l'immobilier et les services accessoires. Pour l'activité de transport concessionnaire, elle est exonérée aux niveaux fédéral et cantonal de l'impôt sur le bénéfice et le capital, de l'impôt sur les gains immobiliers et de l'impôt immobilier.

Données détaillées sur les postes du bilan et du compte de résultat.

1 Produits du trafic.

En millions de francs	2021	2020
Trafic voyageurs	2 419,9	2 354,2
Prestations d'exploitation	52,7	37,2
Infrastructure (produit des sillons)	233,7	247,4
Produits du trafic	2 706,3	2 638,7

2 Prestations des pouvoirs publics.

En millions de francs	2021	2020
Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs		
Confédération	247,5	239,2
Contribution de la Confédération au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 51,3	59,7
Cantons	266,3	266,1
Contribution des cantons au déficit du trafic régional voyageurs	Loi COVID-19 94,2	77,8
Total Indemnités compensatoires liées au trafic régional voyageurs	659,4	642,8
Prestations de la Confédération versées à l'infrastructure dans le cadre de la Convention sur les prestations		
Amortissements liés à l'infrastructure	1 397,2	1 474,9
Parts d'investissement non activables	345,3	269,5
Contribution à l'exploitation de l'infrastructure	303,1	260,7
Avenant à la Convention sur les prestations de la Confédération pour l'infrastructure – contribution à l'exploitation	Loi COVID-19 124,4	109,9
Total Prestations de la Confédération résultant de la Convention sur les prestations	2 170,0	2 115,0
Prestations liées aux parts non activées d'investissements assortis d'un financement spécial		
Confédération	151,9	146,9
Cantons	11,7	9,4
Total Prestations liées aux investissements assortis d'un financement spécial	163,6	156,3
Total Prestations liées à l'infrastructure ferroviaire	2 333,6	2 271,3
Prestations des pouvoirs publics	2 993,0	2 914,1

3 Produits accessoires.

En millions de francs	2021	2020
Prestations de service	232,7	208,7
Travaux de maintenance et d'entretien	143,1	143,9
Produits résultant de la location	93,2	78,3
Produits résultant des ventes d'énergie	296,9	135,9
Opérations de change	24,9	23,7
Commissions	22,7	18,6
Matériel et imprimés	77,6	66,6
Participations financières	300,1	277,0
Autres produits accessoires	138,2	105,1
Produits accessoires	1 329,3	1 057,8

4 Charges de personnel.

En millions de francs	2021	2020
Charges salariales	2 648,6	2 586,6
Location de personnel	567,3	604,2
Charges sociales	509,2	467,0
Autres charges de personnel	109,8	117,6
Charges de personnel	3 834,8	3 775,3

5 Autres charges d'exploitation.

En millions de francs	2021	2020
Prestations d'exploitation ferroviaire	397,5	279,9
Loyer pour immobilisations corporelles	67,7	64,9
Entretien, réparation et remplacement d'installations par des tiers	620,2	554,1
Charges de véhicules	143,2	199,5
Charges d'énergie	379,3	264,1
Charges d'administration	111,0	109,4
Charges d'informatique	189,2	208,7
Dépenses publicitaires	31,5	37,9
Concessions, droits et taxes	100,3	69,2
Réduction de la TVA déductible sur prestations des pouvoirs publics	90,3	96,8
Charges d'exploitation diverses	168,0	173,3
Autres charges d'exploitation	2 298,2	2 057,8

6 Perte de l'exercice.

En millions de francs	2021	2020
Résultat des secteurs donnant droit à des indemnités compensatoires		
Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	-55,2	-151,2
Infrastructure selon l'art. 67 LCdF	24,3	-63,4
Tâche systémique alimentation en courant de traction	1,9	0,0
Perte résultant des secteurs ne donnant pas droit à des indemnités compensatoires	-322,7	-424,0
Perte de l'exercice	-351,7	-638,5

À partir de 2021, l'Office fédéral des transports (OFT) finance séparément les tâches systémiques dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire. Énergie répond de la tâche systémique liée à l'alimentation en courant de traction. Le résultat est affecté à la réserve spéciale selon l'art. 67 LCdF.

7 Créances résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Créances résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	159,9	233,3
envers les détenteurs de participations	16,0	9,1
envers les participations	13,9	23,9
Corrections de valeur	-5,4	-7,5
Créances résultant de livraisons et de prestations	184,5	258,9

8 Immobilisations financières.

En millions de francs	31.12.2021	31.12.2020
Autres participations	34,3	34,3
Prêts aux sociétés du groupe	748,5	963,9
Prêts aux sociétés associées	1,1	1,1
Réserve de cotisations d'employeur	0,5	9,1
Autres immobilisations financières	338,4	228,6
Immobilisations financières	1 122,8	1 236,9

CFF SA a signé une convention de postposition sur les prêts accordés à CFF Cargo SA à hauteur de 200,0 millions de francs. Cette convention est valable jusqu'à la fin de l'assainissement financier de la société débitrice. Les amortissements y afférents sont suspendus pour toute la durée de ladite convention. CFF SA a en outre remis à CFF Cargo SA une promesse de garantie de liquidités pour des prêts supplémentaires à hauteur de 110,0 millions de francs.

9 Dettes résultant de livraisons et de prestations.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Dettes résultant de livraisons et de prestations		
envers des tiers	595,4	650,1
envers les détenteurs de participations	42,3	34,9
envers les participations	11,5	12,7
Dettes résultant de livraisons et de prestations	649,2	697,6

10 Dettes portant intérêt à court terme et à long terme.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Dettes bancaires	3 582,5	3 650,1
Dettes résultant de contrats de leasing	39,5	45,2
Caisse du personnel	824,0	823,9
Dettes portant intérêt envers les sociétés du groupe	486,9	445,6
Prêts de la Confédération (commerciaux)	5 780,0	5 150,0
Prêts de l'institution de prévoyance	1 005,1	1 090,3
Dettes portant intérêt à court terme et à long terme	11 718,1	11 205,1

11 Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention sur les prestations)	3 444,6	3 349,7
Prêts du Fonds d'infrastructure ferroviaire (Convention de mise en œuvre)	16 649,2	16 324,3
Prêts du Fonds d'infrastructure (Confédération)	822,0	1 446,4
Prêts issus d'autres conventions passées avec la Confédération	855,4	183,2
Prêts des cantons	2 038,5	2 029,9
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	23 809,8	23 333,4

Les prêts alloués par la Confédération sont sans intérêts et remboursables sous conditions. Ils comprennent les avoirs en comptes courants envers la Confédération en relation avec des projets en phase de construction, pour un montant de 37,5 millions de francs (2020 : 41,7 millions).

12 Autres dettes à court terme et à long terme.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Dettes à court terme envers les institutions publiques	93,3	63,8
Dettes à court terme envers les sociétés associées	0,0	0,2
Autres dettes à court terme	136,6	118,4
Régularisation des recettes à long terme	50,1	54,8
Dettes envers les institutions de prévoyance et les collaborateurs	633,0	630,0
Autres dettes à court terme et à long terme	913,0	867,2

13 Provisions à court terme et à long terme.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Sites contaminés	34,7	35,5
Contrats énergétiques déficitaires	358,4	358,4
Assainissement du secteur de l'énergie	0,0	17,1
Vacances/avoirs en temps	169,5	154,2
Restructurations	25,7	29,7
Maintenance des véhicules du trafic voyageurs régional	193,2	189,7
Autres provisions	106,2	126,8
Provisions	887,7	911,5

La provision liée aux contrats énergétiques déficitaires couvre les pertes attendues pour la centrale de Nant de Drance et liées aux prévisions de prix actuelles. La provision pour l'assainissement du secteur de l'énergie a pu être dissoute en raison de la hausse des prix de l'électricité. Se reporter à la remarque de la page 107 pour de plus amples informations sur les provisions au titre du secteur de l'énergie.

Un montant de 69,8 millions de francs a été prélevé sur les provisions pour la maintenance des véhicules du trafic régional voyageurs afin de financer les travaux effectués (2020 : 50,6 millions). Parallèlement, 73,4 millions de francs ont été provisionnés pour les véhicules n'ayant pas nécessité de travaux de maintenance considérables durant l'exercice sous revue (2020 : 70,4 millions).

Endettement net.

En millions de francs	Remarque	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Dettes portant intérêt	10	11 718,1	11 205,1
Prêts des pouvoirs publics destinés au financement de l'infrastructure ferroviaire	11	23 809,8	23 333,4
Total Engagements financiers		35 527,9	34 538,5
./. Liquidités et créances portant intérêt à court terme		-271,4	-543,6
Endettement net		35 256,5	33 994,9
Variation par rapport à l'exercice précédent		1 261,6	3 517,4

Autres données.

Postes à temps plein.

En moyenne annuelle, le nombre de postes à temps plein s'est inscrit à 25 983 en 2021 (2020 : 25 541).

Gestion des liquidités.

Les CFF gèrent un pool de liquidités à l'échelle du groupe. CFF SA en fait partie et assure le rôle de « pool leader ». La banque (du pool) peut mettre en gage les avoirs (comptes) des participants du pool au titre de sûreté.

Autres engagements ne devant pas être portés au bilan.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Payables dans un délai de 1 à 5 ans	8 549,3	7 355,1
Payables dans un délai supérieur à 5 ans	2 694,7	2 897,2
Total	11 244,0	10 252,3

Les autres engagements non inscrits au bilan englobent entre autres les engagements d'investissement, les engagements dans le secteur de l'énergie et les locations durables de biens immobiliers et d'autres installations.

Sûretés constituées en faveur de tiers.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Cautionnements et garanties	108,1	117,7
Total	108,1	117,7

Actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et actifs grevés d'une réserve de propriété.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Leasings	63,6	69,4
Véhicules mentionnés à titre de garantie dans les contrats de location-vente EUROFIMA	3 146,6	2 979,0
Total	3 210,2	3 048,4

Engagements conditionnels.

En millions de francs	31. 12. 2021	31. 12. 2020
Engagements résultant du capital social non libéré	104,0	147,2
Clauses de responsabilité statutaires	360,0	416,1
Autres	308,3	299,7
Total	772,3	863,0

Engagements conditionnels auprès de centrales électriques.

CFF SA détient des participations dans plusieurs centrales électriques (appelées centrales en participation). En vertu des contrats de partenariat, les coûts de gestion et de désaffectation ultérieure sont réimputés proportionnellement aux actionnaires (partenaires) via leur consommation d'électricité. Si les coûts de gestion, de désaffectation et d'évacuation des déchets venaient à être supérieurs aux valeurs budgétées et ne pouvaient pas être couverts par le fonds de désaffectation et le fonds d'évacuation des déchets, les partenaires seraient dans l'obligation de fournir des versements complémentaires conformément à leur engagement de principe.

Créances conditionnelles.

Les contrats de livraison d'ouvrage pour les acquisitions de matériel roulant prévoient habituellement le paiement de pénalités en cas de retard de livraison. Celles-ci sont associées à des critères définis de manière contractuelle. Le montant de la pénalité due en cas de retard dans la livraison des trains duplex pour le trafic grandes lignes ne peut être définitivement fixé qu'après réception de l'ensemble des véhicules.

Couverture des risques liés aux transactions au sein du groupe.

Corporate Treasury répond de la gestion des risques de change à l'échelle du groupe. Les risques de change nets résultant des transactions des divisions et des sociétés du groupe sont couverts de manière centrale par CFF SA.

Événements survenus après la clôture du bilan.

Après la clôture du bilan et jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration le 25 février 2022, il ne s'est produit aucun événement majeur qui puisse compromettre la teneur des comptes annuels 2021.

Informations selon l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

CFF SA relève de l'ordonnance du DETEC sur la comptabilité des entreprises concessionnaires (OCEC).

Montants de couverture des assurances de choses et des assurances responsabilité civile (art. 3 OCEC).

Pour l'ensemble de ses secteurs d'activité, CFF SA a conclu des assurances de choses et des assurances responsabilité civile pour un montant de couverture respectif de 400,0 millions de francs (2020 : 400,0 millions).

Immobilisations du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	Valeur comptable nette	Entrées	Reclassifications liées aux immobilisations en cours de construction	Amortissements	Sorties	Valeur comptable nette
	1. 1. 2021					31. 12. 2021
Bâtiments et terrains	1 672,6	1,3	-61,1	-26,0	-16,5	1 570,4
Ouvrages d'art	8 262,2	0,1	972,8	-174,4	-4,4	9 056,4
Ponts	1 640,0	0,0	284,6	-42,7	-1,7	1 880,2
Tunnels	5 832,7	0,0	576,0	-109,6	-0,7	6 298,4
Autres ouvrages d'art	789,4	0,1	112,3	-22,1	-2,0	877,7
Installations de la voie ferrée	6 887,7	0,4	1 306,4	-310,4	-54,2	7 830,1
Voies	3 210,8	0,1	607,3	-157,3	-28,9	3 632,0
Aiguilles	1 630,6	0,4	313,4	-96,0	-20,5	1 827,8
Autres installations de la voie ferrée	2 046,4	0,0	385,7	-57,1	-4,7	2 370,3
Installations de courant de traction	2 020,4	0,5	452,5	-98,3	-9,5	2 365,5
Installations de lignes de contact	1 068,5	0,0	282,2	-51,3	-4,7	1 294,7
Autres installations de courant de traction	951,8	0,5	170,3	-47,0	-4,8	1 070,8
Installations de sécurité	2 390,3	0,0	423,1	-250,5	-61,0	2 501,9
Appareils d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	1 833,8	0,0	350,5	-191,4	-19,3	1 973,6
Autres installations de sécurité	556,5	0,0	72,6	-59,1	-41,7	528,3
Installations à basse tension et installations de télécommunication	1 646,1	0,0	273,0	-224,5	-5,1	1 689,4
Consommateurs à basse tension	1 148,4	0,0	200,5	-132,7	-4,1	1 212,2
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	497,6	0,0	72,5	-91,9	-1,0	477,3
Installations d'accueil	695,5	0,0	213,5	-27,4	-4,0	877,7
Quais et accès	662,1	0,0	198,4	-26,0	-3,7	830,9
Autres installations d'accueil	33,4	0,0	15,1	-1,5	-0,3	46,8
Véhicules Infrastructure	527,0	0,1	105,0	-47,4	-1,5	583,2
Véhicules ferroviaires	489,4	0,0	101,5	-39,9	-1,1	550,0
Autres véhicules Infrastructure	37,7	0,1	3,5	-7,5	-0,4	33,3
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	361,9	0,8	121,8	-90,8	-1,1	392,6
Installations en cours de construction	6 843,4	1 837,7	-3 807,3	0,0	0,0	4 873,8
Total	31 307,1	1 840,8	0,0	-1 249,7	-157,2	31 741,0
Total Valeurs d'acquisition	47 567,5					48 836,2
Total Corrections de valeur cumulées	-16 260,4					-17 095,2
Total Valeur comptable nette	31 307,1					31 741,0

Les entrées englobent les investissements du secteur Infrastructure à hauteur de 2087,5 millions de francs (2020 : 1948,2 millions), déduction faite des contributions d'investissement pour les travaux de percée de tunnel qui s'élèvent à 247,9 millions de francs (voir aussi remarque 20 « Immobilisations corporelles et immobilisations en cours de construction » du rapport financier Groupe CFF). Elles comprennent aussi les installations reprises par Infrastructure Énergie, y compris les prêts associés consentis par les pouvoirs publics. Ces dernières ne grèvent pas le compte d'investissement du secteur Infrastructure.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles du secteur Infrastructure (art. 7 OCEC).

En millions de francs	2021	2020
Amortissements des immobilisations corporelles	1 170,9	1 296,5
Amortissements des immobilisations incorporelles	78,8	74,3
Amortissement des valeurs comptables résiduelles (sorties)	139,5	92,6
Total	1 389,2	1 463,4

Investissements du secteur Infrastructure (art. 3 OCEC).

Groupe d'installations	Total Investissements	dont au débit du compte de résultat	
		dont au débit du compte de résultat	dont entrées d'installations
En millions de francs	2021	2021	2021
Bâtiments et terrains	50,8	10,1	40,7
Ouvrages d'art	464,8	98,2	366,6
Ponts	176,7	23,2	153,6
Tunnels	188,1	55,2	132,9
Autres ouvrages d'art	100,0	19,8	80,1
Installations de la voie ferrée	764,5	129,9	634,7
Voies	493,7	86,6	407,1
Aiguilles	261,3	40,8	220,5
Autres installations de la voie ferrée	9,5	2,5	7,1
Installations de courant de traction	204,6	33,8	170,8
Installations de lignes de contact	138,4	22,7	115,7
Autres installations de courant de traction	66,1	11,1	55,1
Installations de sécurité	310,5	44,9	265,5
Appareils d'enclenchement et systèmes de contrôle de la marche des trains	233,0	36,2	196,8
Autres installations de sécurité	77,4	8,7	68,7
Installations à basse tension et installations de télécommunication	218,9	30,0	189,0
Consommateurs à basse tension	113,8	13,9	99,9
Autres installations à basse tension et installations de télécommunication	105,1	16,1	89,0
Installations d'accueil	252,5	45,8	206,7
Quais et accès	245,7	45,1	200,6
Autres installations d'accueil	6,8	0,7	6,1
Véhicules Infrastructure	103,8	0,3	103,5
Véhicules ferroviaires	103,8	0,3	103,5
Autres véhicules Infrastructure	0,1	0,0	0,1
Autres moyens d'exploitation et divers (y c. immobilisations incorporelles)	150,0	40,0	110,0
Réduction de la TVA déductible sur les contributions d'investissement	57,9	57,9	0,0
Total	2 578,3	490,8	2 087,5

Les investissements du secteur Infrastructure sont financés à partir des fonds alloués par les pouvoirs publics pour les renouvellements (1741,8 millions de francs contre 1568,7 millions en 2020) et les aménagements (758,0 millions de francs contre 738,8 millions en 2020), ainsi qu'à partir de fonds propres (78,5 millions de francs contre 50,0 millions en 2020).

Participations.

Raison sociale	Capital social en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en millions	Part du capital et part des droits de vote CFF en% 31.12.2021	Part du capital et part des droits de vote CFF en% 31.12.2020
Transport et tourisme				
Elvetino SA, Zurich	CHF 11,00	11,00	100,00	100,00
SBB GmbH, Constance	EUR 1,50	1,50	100,00	100,00
Thurbo AG, Kreuzlingen	CHF 75,00	67,50	90,00	90,00
RailAway SA, Lucerne	CHF 0,10	0,09	86,00	86,00
öv Preis- und Vertriebssystemgesellschaft AG, Berne	CHF 1,00	0,74	74,42	74,42
Regionalps SA, Martigny	CHF 6,65	4,66	70,00	70,00
zb Zentralbahn AG, Stansstad	CHF 120,00	79,20	66,00	66,00
Sensetalbahn AG, Berne	CHF 2,89	1,89	65,47	65,47
Swiss Travel System SA, Zurich	CHF 0,30	0,18	60,00	60,00
Lémanis SA, Chêne-Bourg	CHF 0,10	0,06	60,00	60,00
TILO SA, Bellinzona	CHF 2,00	1,00	50,00	50,00
Cisalpino SA, Muri bei Bern (liquidée)	CHF 0,00	0,00	0,00	50,00
Rheinalp GmbH, Francfort-sur-le-Main	EUR 0,03	0,01	50,00	50,00
Rail Europe SAS, Puteaux	EUR 84,18	34,93	41,50	41,50
Lyria SAS, Paris	EUR 0,08	0,02	26,00	26,00
STC Switzerland Travel Centre AG, Zurich	CHF 5,25	1,26	24,01	24,01
Transporteurs et transitaires				
Chemins de fer fédéraux suisses CFF Cargo SA, Olten	CHF 314,00	204,10	65,00	65,00
SBB Cargo International SA, Olten	CHF 25,00	18,75	75,00	75,00
RAIpin AG, Olten	CHF 4,53	1,50	33,11	33,11
Hupac SA, Chiasso	CHF 20,00	4,77	23,85	23,85
Centrales électriques				
Etzelwerk AG, Einsiedeln	CHF 20,00	20,00	100,00	100,00
Kraftwerk Amsteg AG, Silenen (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	90,00
Kraftwerk Wassen AG, Wassen (fusionnée)	CHF 0,00	0,00	0,00	90,00
Ritom SA, Quinto	CHF 46,50	34,88	75,00	75,00
Kraftwerk Göschenen AG, Göschenen	CHF 60,00	24,00	40,00	40,00
Nant de Drance SA, Finhaut	CHF 350,00	126,00	36,00	36,00
Immeubles et parkings				
Parking de la Gare de Neuchâtel SA, Neuchâtel	CHF 0,10	0,05	50,00	50,00
Grosse Schanze AG, Berne	CHF 2,95	1,00	33,90	33,90
Parking de la Place de Cornavin SA, Genève	CHF 10,00	2,00	20,00	20,00
Divers				
AlpTransit Gotthard SA, Lucerne	CHF 5,00	5,00	100,00	100,00
Transsicura AG, Berne (anciennement Securitrans, Public Transport Security AG, Berne)	CHF 2,00	2,00	100,00	51,00
SBB Insurance AG, Vaduz	CHF 12,50	12,50	100,00	100,00
login Berufsbildung AG, Olten	CHF 1,00	0,69	69,42	69,42
Sillon Suisse SA, Berne (en liquidation)	CHF 0,10	0,03	25,00	25,00

Approbation des comptes annuels par l'Office fédéral des transports.

En raison de l'adaptation du système de surveillance des subventions des transports publics, l'OFT renonce à approuver les comptes annuels, mais examine les comptes approuvés.

Proposition d'utilisation du résultat.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de compenser comme suit la perte résultant du bilan arrêté au 31 décembre 2021 :

En millions de francs	31.12.2021
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	123,3
Affectation du résultat à la réserve art. 67 LCdF Infrastructure et tâche systémique alimentation en courant de traction	-26,2
Bénéfice reporté	97,1
Perte de l'exercice	-351,7
Perte résultant du bilan à la disposition de l'Assemblée générale	-254,6
Compensation de la perte résiduelle résultant du bilan	
Prélèvement sur la réserve Trafic régional voyageurs selon l'art. 36 LTV	55,2
Compensation par la réserve libre provenant des bénéfices	400,0
Report à compte nouveau	200,6

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels.



Deloitte AG
Pfingstweidstrasse 11
8005 Zürich
Switzerland

Phone: +41 (0)58 279 6000
Fax: +41 (0)58 279 6600
www.deloitte.ch

Rapport de l'organe de révision

À l'Assemblée générale des
Chemins de fer fédéraux suisses CFF, Berne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Chemins de fer fédéraux suisses CFF, comprenant le compte de résultat, le bilan, et l'annexe (pages 105 - 116) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Rapport de l'organe de révision
pour l'exercice arrêté
au 31 décembre 2021

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du résultat au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Deloitte SA

Fabien Lussu
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sarah Sutter
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 25 février 2022